

## Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 3 mars 2025 à 18h

(Accueil 17h45)

Date des convocations : 25 février 2025  
Effectif légal du Conseil Municipal : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphane BÉRARD, Maire,  
Mmes Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Bertrand CAVALERIE, Marc ARDRÉ, Benoit PRADEL, Octave LOPES, Adjoint au Maire,  
Mme Julie FAU, MM. Gautier BERTHET, Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,  
Mmes Hélène ALLEGUEDE, Karine MONCAYO, Georgette PINEL, Laurence TÉNÈS.

### ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mmes Pauline AMARI, Martine HIRONDELLE, Magalie PERY, Laury SALABERT, Karima SEMMOUDI, MM. David BEDEL, Maguette DIENG, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.  
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Pauline AMARI, Martine HIRONDELLE, Magalie PERY, MM. David BEDEL, Maguette DIENG ont donné respectivement pouvoir à M. Stéphane BÉRARD, Mmes Ghislaine CALVIGNAC, Laurence TÉNÈS, MM. Marc ARDRÉ, Joris VILLARDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gautier BERTHET

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire accueille les élus et fait part des procurations.

## CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 JANVIER 2025 ET DU 3 FÉVRIER 2025

Annexe 1 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 + Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025

Monsieur le Maire présente les procès-verbaux des séances du 27 janvier 2025 et du 3 février 2025 et demande s'il y a des observations sur leur rédaction.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les procès-verbaux des séances du 27 janvier 2025 et du 3 février 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

## FINANCES

N°2025/17 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Annexe 2 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, tel que prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En termes de recettes budgétaires, la question des tarifs de la restauration scolaire est abordée. En effet, la Collectivité n'ayant pas la réponse de l'Etat sur son éligibilité au dispositif de la Cantine à 1 € pour les élèves des écoles à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, Monsieur Bertrand CAVALERIE propose d'appliquer a minima l'augmentation des repas des collégiens effectuée par le Département de l'Aveyron. Il est important de garder une cohérence avec la hausse de l'inflation subie par la Collectivité et qui doit être répercutée. Si le dispositif est accepté, cette hausse ne concernera pas les 55% de familles bénéficiaires.

Dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif, un débat s'engage la nécessité de revoir les tarifs qui ont été ajustés en fonction des ressources des personnes selon leur quotient familial. La Cantine à 1 € est une véritable mesure en matière du pouvoir d'achat des familles.

Le Conseil Municipal après délibération, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport présenté en annexe et sur lequel le débat a porté.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

# Projet de Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Conseil Municipal du lundi 3 mars 2025

Légende : en bleu : 2024 / en vert : 2025

CA 2024 : Compte Administratif = réalisé / BP 2025 : Budget Primitif 2025 = prévisions



**Rappel de la procédure budgétaire** : à la suite de l'adoption de la nomenclature M57, la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget, il fait l'objet d'un débat et d'une délibération. De même, le Rapport budgétaire présentant les Budgets doit désormais être envoyé 12 jours au moins avant la session consacrée au vote.

## Sommaire

### I) Présentation des éléments du contexte économique et financier, et des réformes territoriales

#### II) Point sur la situation institutionnelle, budgétaire et financière de Capdenac-Gare

- Capdenac au sein du Grand Figeac
- Evolution de la population de la Commune
- Le Budget Principal 2025:
  - bilan et prévisions de la section de fonctionnement
  - bilan et prévisions de la section d'investissement
- La structure et la gestion de la dette
- La chaîne de l'épargne

#### III) Propositions d'orientations pour le projet de budget de fonctionnement 2025

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

#### IV) Plan Pluriannuel d'investissements

- les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements
- Les engagements pluriannuels
- les budgets annexes : Habitat, Économie, Eau et Assainissement

**V) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel** pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Collectivité. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants.

**Annexe** : indemnités des élus

# I PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER, ET DES REFORMES TERRITORIALES

Les mesures financières relatives aux Collectivités sont inscrites dans la Loi de Finances (LF) annuelle.

## La loi de finances (LF) pour 2025:

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB	1,7 %	1,4 %	-8,5%	6,25 %	2,5 %	1 %	1,1 % *	0,9%	1,4%	1,3 %
Inflation	1,8 %	1 %	0,2 %	1,5 %	5,3 %	4,8 %	2,5 %	1,4 %	1,4%	1,9%

**La croissance du PIB reste faible en 2025 évaluée à 0,9%.** En 2026, un rebond est attendu en 2026 avec encore une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,4% du fait de la reprise de l'investissement privé et de la détente des taux d'intérêts.

Après un contexte inflationniste, la hausse des prix en 2024 a été de 2,5% du fait de la baisse des prix des biens alimentaires et énergétiques. **En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,4% en raison d'une nouvelle baisse des prix de l'énergie.**

**La contribution globale demandée aux collectivités territoriales a été ramenée à 2,2 milliards d'€.**

**La Loi de Finances crée un nouveau dispositif le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, le DIICO** qui remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DIICO opère un prélèvement de 1 milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités en 2025, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis à parts égales entre les Communes et les Intercommunalités. (Mécanisme prenant en compte un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier/ fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie avec des exonérations concernant les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) *Extra it Intercommunalités de France – 27.02.2025*

**La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste globalement stable à 27,2 milliards d'euros** avec une hausse légère de 150 millions : les ajustements à la hausse bénéficient pour l'essentiel aux Communes : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR). Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des Communes et de la dotation de compensation des intercommunalités et par une baisse de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025,** véritable coup de frein à la stratégie d'investissements des Collectivités dans la transition écologique alors que les réglementations en la matière sont fortes.

**Autres subventions d'investissement :** la dotation d'équipement des territoires ruraux (DEIR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminue de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les Collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants doivent de se doter d'un "budget vert"** c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses et ont la possibilité d'identifier et isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "dette verte". **Ce document sera une annexe du compte administratif 2024.**

## II. POINTS SUR LA SITUATION INSTITUTIONNELLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE CAPDENAC - GARE

**Capdenac au sein du Grand-Figeac** *Extrait site internet Grand-Figeac et Rapport d'orientations Budgétaires 2025 du Grand-Figeac*  
**Grand-Figeac : 45 489 habitants répartis sur 92 Communes représentées par 126 conseillers territoriaux - 242 agents dont 24 agents travaillant sur Capdenac-Gare** (3 agents à la médiathèque, 11 agents à la crèche Farand'Olt, 9 agents au centre aquatique La Loco et 1 agent pour le cinéma Atmosphère  
 La Commune de Capdenac-Gare a adhéré à la Communauté des Communes du Grand-Figeac le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les compétences et la fiscalité transférées ont fait l'objet d'un calcul financier : le solde positif revient dans le budget de la Commune chaque année sous la forme du versement d'une Attribution de Compensation.

**Grand-Figeac exerce des compétences obligatoires définies par la loi et des compétences facultatives librement transférées par les Communes.**

Compétences obligatoires	Le Grand-Figeac à Capdenac-Gare
 <p>Economie, immobilier d'entreprise</p>	<p>Zones économiques de Saint Julien, de la Rotonde, et de Lasfargues, gestion de la vente du bâtiment Malbrel et du projet de l'entreprise, subventions aux projets d'entreprise en lien avec les aides de la Région Occitanie                      Dispositif FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités Commerces et Artisanat Local) de la Région Occitanie : foncière permettant de racheter et rénover des locaux commerciaux afin de redynamiser et revitaliser les centres-villes</p>
 <p>Tourisme</p>	<p>Schéma de développement touristique communautaire                      Présence d'une antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal sur les berges du Lot, participation au financement de la rénovation des locaux d'accueil en 2024                      Participation au Syndicat Voies vertes - réflexion à venir sur l'affectation de l'ancien Abattoir municipal</p>
 <p>Urbanisme, aménagement, documents d'urbanisme et instruction des actes</p>	<p>Instruction des actes pour le compte du Maire (service gratuit)                      Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui viendra remplacer en 2025 le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal approuvé en 2017.</p>
 <p>Collecte et traitement des déchets / compétences élimination et traitement des déchets transférée au SYDED</p>	<p>Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, réflexion sur la tarification incitative                      Collecte des déchets professionnels financée par la redevance spéciale                      Déploiement des composteurs individuels et collectifs</p>
 <p>Aire d'accueil des gens du voyage</p>	<p>Prise en charge financière de l'accueil temporaire des gens du voyage à Saint Julien pendant la fermeture de l'aire d'accueil de la Vinadie</p>
 <p>GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations / Compétence transférée au Syndicat Célé Lot Médian</p>	<p>Promotion d'une gestion intégrée des risques d'inondation dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), outil de contractualisation entre l'État et les Collectivités, démarche lancée par le Syndicat Mixte de l'Entente interdépartementale du bassin du Lot                      Information sur les risques naturels : actions de sensibilisation et financement de travaux de protection des biens des particuliers                      Entretien de la rivière de la Diège et de ruisseaux dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)                      Gestion des déchets plastiques en 2025 à la suite de la réponse à un Appel à Manifestations d'Intérêt de la Région Occitanie</p>
 <p>Maison des Services au Public : Espaces France Services</p>	<p>Intégration de l'Espace France Services communal, créé en 2023, dans le réseau des France Services du Grand-Figeac, coordination des actions nationales</p>

**Compétence obligatoire transférée ? / Compétence facultative transférée ?**

Eau et Assainissement collectif au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 sauf si modification de la loi	Possibilité de gestion directe ou de délégation aux Communes dans le cadre de convention ou de maintien des Syndicats existants au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
--	---

Compétences facultatives	Le Grand-Figeac à Capdenac-Gare
 <p>Culture et Patrimoine</p>	<p>Rénovation, entretien et gestion de la salle Atmosphère et du cinéma : classement « art et essais », labels « Jeune public » et « Recherche et découverte », cinéma de plein air</p> <p>Rénovation de l'Ecole de musique et subvention à l'association Cap'Musique</p> <p>Soutien aux associations d'intérêt communautaire : association les Jours et Nuits de Querbes</p> <p>Subventions à la restauration du patrimoine vernaculaire : 2024 : kiosque place du 14 juillet</p> <p>Label « Pays d'art et d'histoire » : participation aux Journées Européennes du Patrimoine du service Patrimoine</p>
 <p>Petite Enfance et Jeunesse</p>	<p>Gestion de la halte-garderie construite par la Commune en 2003 devenue la crèche La Farand'Olt en 2017 : accueil de 20 enfants âgés de 2 mois à 3 ans et espace relais Petite Enfance à destination d'enfants accompagnés des assistantes maternelles ou de leurs parents</p> <p>Enfance (3-14 ans) : subvention à l'Office Social et Culturel pour les ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) en complément des Communes</p> <p>Jeunesse (14-25 ans) : subvention à l'Office Social et Culturel pour l'antenne de l'Espace jeunes</p>
 <p>Social : Centre Intercommunal d'Action Sociale</p>	<p>Prise en charge du portage des repas à domicile préparés par l'EHPAD Gai Logis</p>
 <p>Sport : Office Intercommunal des Sports (OIS) 7 piscines, 2 stades</p>	<p>Soutien aux associations sportives adhérentes à l'OIS</p> <p>Rénovation et extension de la piscine municipale devenue le Centre aquatique de la Loco en novembre 2018 : piscine couverte accueillant deux bassins (250 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>) et des espaces aménagés destinés au sport (plongée), au loisir et à la détente (aqua bike, tapis de course aquajogg, d'un espace balnéo, accessible aux personnes à mobilité réduite)</p> <p>Animation de la base nautique par l'Office Intercommunal des Sports (OIS)</p>
 <p>Santé : 1 Centre Intercommunal de Santé</p>	<p>Participation au financement de la Maison de Santé Madeleine Brès à hauteur de 50% du reste à charge de la Commune</p> <p>Antenne du Centre Intercommunal de Santé à la Maison de Santé : mise à disposition d'un médecin salarié et d'un secrétariat 2 jours par semaine depuis 2023</p> <p>Déclinaison du Contrat Local de Santé (CLS) en lien avec les actions de prévention Santé du CCAS</p>
 <p>Transport : Transport à la Demande, mobilités douces et partagées, Transport d'Intérêt Local</p>	<p>Transport à la demande (TAD) : une ligne vers Capdenac trois fois par semaine (mardi, vendredi et samedi)</p> <p>Transport d'Intérêt Local (TIL) : transport public gratuit entre Cambes et Capdenac-Gare, du lundi au samedi, lancé en septembre 2024, mis en place par Grand-Figeac par délégation de la Région Occitanie avec une participation communale</p>
 <p>Environnement et développement durable</p>	<p>Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</p>

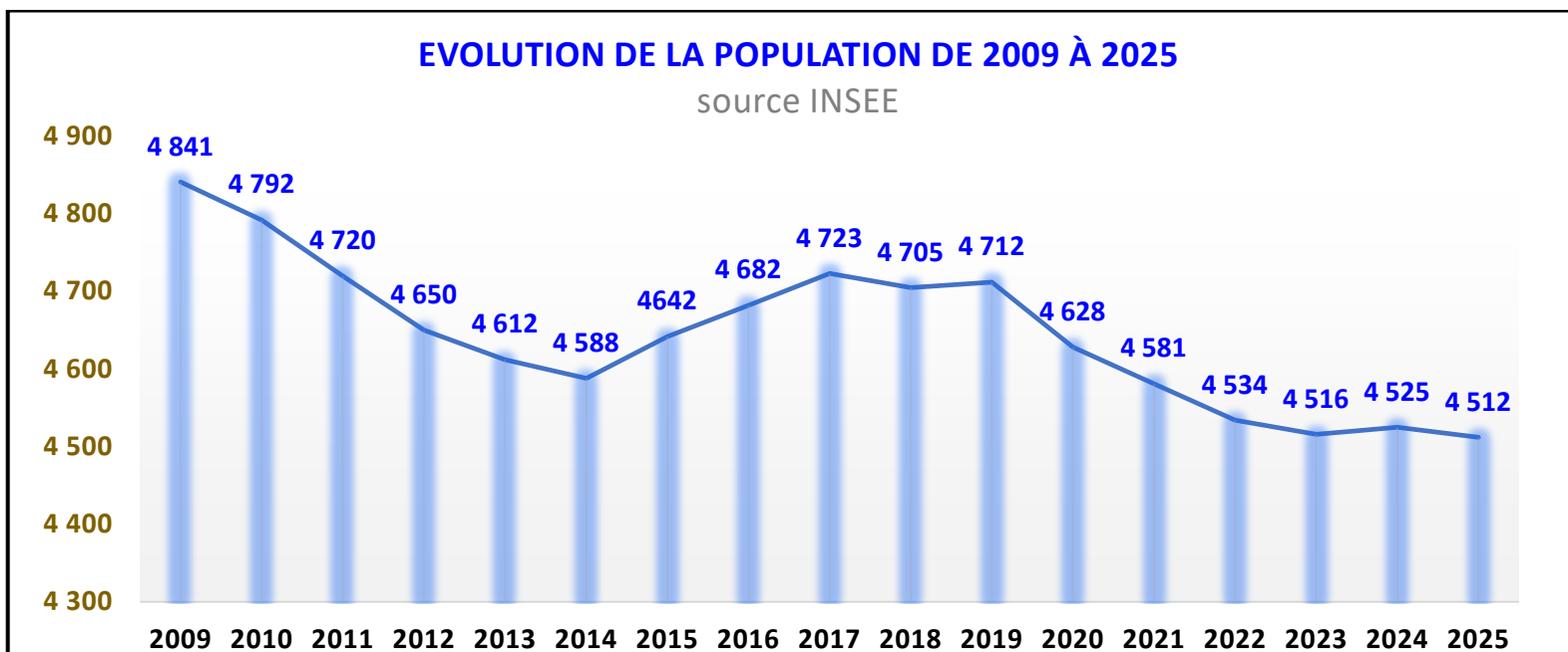
Compétences facultatives		Le Grand-Figeac à Capdenac-Gare
	Financement des services d'incendie et de secours	Prise en charge de la contribution de la Commune versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aveyron
	Habitat : Programme d'intérêt Général (PIG) /Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme Local Habitat (PLH)	Aides à la pierre : PIG sur le territoire communal hors OPAH et OPAH RU (Rénovation Urbaine) en centre-ville Dispositif RHI/THIRORI : Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI) sur l'immeuble insalubre et dégradé rue Lamartine. Label Petites Villes de Demain (PVD) s'inscrivant dans la démarche de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
	Voirie	Enveloppe annuelle Voirie : 167 000 € Projet du quartier Albert Thomas en vue de sa requalification globale : travaux d'un montant de 1,5 millions d'euros en 2025 et 2026
	Éclairage public	Plan de modernisation des appareillages d'éclairage public en cours : 60% mis aux normes dans le cadre du programme TEPCV : Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte
	Numérique, Très Haut Débit / Compétence transférée au SIEDA	Aménagement numérique et téléphonie mobile du territoire, y compris l'exploitation et la commercialisation du réseau et des infrastructures
	Chenil	Recueil des animaux
	Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC	Contrôle des assainissements individuels

→ **Le projet budget de fonctionnement 2025 de Grand-Figeac** (hors budget collecte des déchets ménagers) **est de l'ordre de 30 millions d'€ et le budget d'investissement de l'ordre de 15 millions d'€**. C'est l'un des EPCId'Occitanie qui investit le plus par habitant à hauteur de 197€/hab pour une valeur moyenne à 122 €/hab (en 2023).

→ **Intégration des Communes dans le Grand-Figeac : le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) est de 56,59%**. Le CIF est le rapport : Produit fiscal de la Communauté / Produit fiscal de la Communauté + produit fiscal des Communes. Il mesure l'intégration des Communes au sein de leur Communauté : Grand-Figeac dispose d'un CIF relativement élevé, reflet des compétences exercées par la Collectivité.

→ **Le projet de territoire du Grand Figeac** est basé depuis 2014 sur la répartition au profit exclusif du Grand Figeac du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC). D'un montant prévisionnel de 1 281 000 € en 2024, identique à 2023, le FPIC permet au Grand Figeac de financer les compétences nouvelles telles que l'aménagement numérique (241 000 € par an), la participation aux investissements des Communes tels que la Maison de Santé, pour Capdenac-Gare : versement de 465 450 €, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des Maires. En 2024, Grand Figeac se situe à la 532<sup>ème</sup> rang sur les 745 collectivités éligibles (587<sup>ème</sup> rang en 2023).

## Évolution de la population de la Commune – Population totale INSEE



L'INSEE a transmis les populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. **Après un gain d'habitants en 2024, (+ 9 habitants), une baisse de 13 habitants a été notifiée pour 2025 ce qui impacte la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.**

**Aucun chiffre du recensement 2025 ne peut être publié, les résultats définitifs seront connus fin 2025. À la demande des associations d'élus et pour davantage de visibilité, les populations de référence de l'année 2025 devraient être publiées à la fin de l'année 2026 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec un an d'avance sur le calendrier habituel.**

## Le Budget Principal 2025

En 2024, le Budget de la Commune est composé d'un Budget Principal et de 10 budgets annexes :

- 7 budgets en matière d'habitat en vue de Lotissements : Cabrespine, Quartier Bonnet, Centre Aéré tranche 1, Centre aéré tranche 2, Causse Blanc, Joseph Fabre et Combevigame.
- 1 budget annexe en matière économique pour la zone des Taillades (non viabilisé)
- 2 budgets pour les services de l'Eau et de l'Assainissement gérés par une comptabilité spécifique en tant que Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

En 2024, le budget annexe Habitat Combevigame a supprimé au vu du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### BILAN ET PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ANALYSE BUDGETAIRE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel sans hausse d'impôts
Recettes de l'exercice	4 869 370,03	4 673 484,09	4 777 102,98	5 142 145,44	5 663 180,69	5 845 126,45	5 940 798,00
Dépenses de l'exercice	4 326 039,64	4 374 953,39	4 512 516,11	4 801 571,83	5 306 900,61	5 333 364,81	5 674 880,00
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>543 330,39</b>	<b>298 530,70</b>	<b>264 586,87</b>	<b>340 573,61</b>	<b>356 280,08</b>	<b>511 758,64 (381 000)</b>	<b>275 918 (375 918)</b>
Excédent antérieur reporté	152 307,62	165 965,77	551 977,00	803 441,31	1 144 014,92	903 400,09	1 132 360,37
<b>Excédents Exercice + reporté</b>	<b>695 638,01</b>	<b>464 496,47</b>	<b>816 563,87</b>	<b>1 144 014,92</b>	<b>1 500 295,00</b>	<b>1 415 158,73</b>	

Pour mémoire, les excédents reportés depuis 2020 proviennent de la vente des bâtiments économiques de la zone de Saint Julien.

Sur les 1 415 158 € constatés en 2024, 282 798 € sont affectés au financement du déficit 2024 de la section d'investissement, **le montant de l'excédent 2025 à reporter est de 1 132 360 €.**

**L'excédent de l'exercice 2024 de 511 758 € est à la hausse du fait de recettes exceptionnelles à hauteur de 130 000 €, soit un excédent réel dégagé de seulement 381 000 €.**

**L'excédent de l'exercice 2025 serait de l'ordre de 275 918 € sans augmentation des taux des impôts.** Ce montant faible tient compte cependant d'une nouvelle dépense obligatoire d'amortissements de 110 000 € de la Maison de Santé et qui sera un autofinancement de la section d'investissement. Sans cette écriture budgétaire, l'excédent prévisionnel 2025 serait de 375 918 €.

**L'excédent stagne depuis plusieurs années à 350 000 € or pour assurer un programme d'investissement ambitieux, le budget de fonctionnement doit dégager minima 400 000 € d'autofinancement par an ce qui nécessite d'arbitrer entre le financement des services à maîtriser et la capacité d'investissement à préserver.**

## BILAN ET PRÉVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La Commune est sur un haut niveau d'investissement depuis plusieurs années avec une moyenne sur 6 ans de 1,3 millions d'euros, un taux de subvention moyen de 40 % et un recours à l'emprunt moyen de 317 000 € :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Projet BP 2025	2025 Trajectoire RCF Pour mémoire	Moyenne Mandat 2020-2025
Montant des investissements	1 502 528 €	894 722 €	899 922 €	1 898 125 €	1 085 744 €	1 798 000 €	1 480 000 €	1 346 510 €
Montant des subventions	606 555 €	391 975 €	397 257 €	510 686 €	643 082 €	700 000 €	368 000 €	541 593 €
Taux de subventions	40 %	44 %	44 %	27 %	59 %	39 %	25 %	40 %
Recours à l'emprunt	400 000 €	0 €	500 000 €	500 000 €	0,00 €	500 000 €	500 000 €	316 667 €

La section d'investissement 2025 se financera comme suit :

- les subventions non perçues en 2024 et les subventions sollicitées.
- un emprunt à souscrire de 500 000 €
- l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 132 000 € est mis en réserve pour pallier des subventions moindres que prévues.

Pour 2025, les opérations de la section d'investissement sont estimées à 1,8 millions d'euros financés par des subventions à hauteur de 33% avec comme principaux projets :

- L'aménagement et la mise aux normes de la Mairie : 152 700 €
- L'aménagement de la ville Avenue Albert Thomas rue Maruéjols et la friches rue Combes : 535 710 € / Portage Grand-Figeac : 1,5 millions d'€.
- L'extension de la Maison de Santé : 134 500 €
- La réhabilitation et la mise en sécurité des bâtiments municipaux : 266 000 € dont l'immeuble Castagné à vocation sociale et commerciale rue Camot
- La mise en place de jeux extérieurs au parc de Capèle : 62 000 €
- la couverture du boulodrome extérieur : 37 000 € et la pose de l'escalier de secours au dojo : 70 000 €
- Les établissements scolaires : tranche 3 des travaux à Chantefable : 60 000 €

**Le rétablissement de la section de fonctionnement est impératif pour augmenter l'épargne nette et assurer le financement des projets futurs.**

## La structure et la gestion de la dette et les perspectives

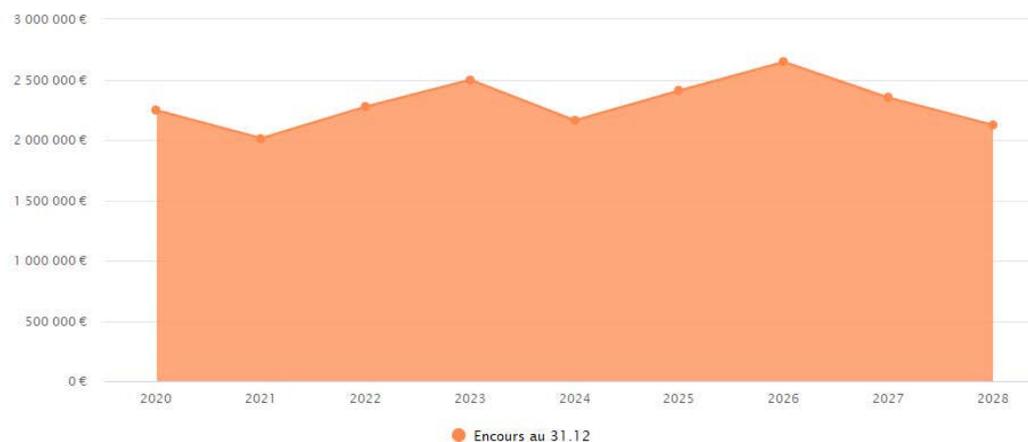
Charge de la dette en 2025 tous budget :

	Capital restant dû au 31/ 12/ 2024	Capital 2025	Inté rê ts 2025	Échéance totale 2025	Rappel Échéance 2024
<b>Budget principal</b>	2 216 410 €	252 353 €	44 034 €	296 387€	388 715 €
<i>Budget Eau</i>	654 740 €	57 448 €	15 147 €	72 595 €	49 934 €
<i>Budget Assainisse ment</i>	890 250 €	74 665 €	24 237 €	98 902 €	56 503 €
<b>Sous total : budgets annexes</b>	1 544 990 €	132 113 €	39 384 €	171 497 €	106 437 €
<b>TOTAL TOUTS BUDGETS</b>	<b>3 761 400 €</b>	<b>384 466 €</b>	<b>83 418 €</b>	<b>467 884 €</b>	<b>495 152€</b>

Emprunts souscrits sur le mandant et prévisions d'emprunt 2025 et 2026 :

Année	Emprunt	Objet principal	Observations
2020	400 000 €	Maison de Santé	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2022	500 000 €	Résidence Capèle	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2023	500 000 €	Accueil Passe relle	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Dette nouvelle
2024			Aucun emprunt : encaissement de soldes de subventions et utilisation d'une partie de l'excédent
2025	500 000 €	Réno vation urbaine	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Dette nouvelle
2026	500 000 €	Réno vation urbaine	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2027	-		Hypothèse sans emprunt

Evolution de l'encours de dette



**Ratio de solvabilité du budget principal :**

Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle est en capacité de rembourser rapidement sa dette. Le seuil d'alerte fixé par l'Etat est de 12 ans. *Données RCF février 2025*

**Encours et délai d'extinction de la dette**

En année

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31.12	2 245 230	2 013 691	2 275 679	2 498 078	2 161 645	2 409 292	2 646 250	2 350 162
/ Epargne brute	405 834	404 227	515 398	516 191	702 513	811 076	779 245	776 897
<b>= ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>5,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>

**La chaîne de l'épargne**

L'épargne nette prend en compte l'impact de la dette totale (intérêt et capital). *Données RCF février 2025*

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant	4 586 596	4 678 389	4 984 133	5 505 053	5 727 262	5 905 357	5 973 920	6 071 379
- Charges de fonctionnement courant	4 140 015	4 263 839	4 444 096	4 950 105	4 978 274	5 050 844	5 139 401	5 229 512
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>446 581</b>	<b>414 551</b>	<b>540 037</b>	<b>554 948</b>	<b>748 988</b>	<b>854 513</b>	<b>834 520</b>	<b>841 867</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>- 21 304</b>	<b>11 950</b>	<b>- 6 731</b>	<b>- 5 186</b>	<b>1 969</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
= Produits exceptionnels larges*	2 210	14 143	7 847	7 917	2 550	1 020	1 020	1 020
- Charges exceptionnelles larges*	23 514	2 193	14 578	13 103	581	1 000	1 000	1 000
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>425 277</b>	<b>426 501</b>	<b>533 306</b>	<b>549 763</b>	<b>750 957</b>	<b>854 533</b>	<b>834 540</b>	<b>841 887</b>
- Intérêts	19 443	22 273	17 909	33 571	48 444	43 457	55 295	64 990
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>405 834</b>	<b>404 227</b>	<b>515 398</b>	<b>516 191</b>	<b>702 513</b>	<b>811 076</b>	<b>779 245</b>	<b>776 897</b>
- Capital	106 196	231 539	238 012	277 601	336 434	252 353	263 042	296 088
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>299 638</b>	<b>172 689</b>	<b>277 385</b>	<b>238 591</b>	<b>366 079</b>	<b>558 723</b>	<b>516 203</b>	<b>480 809</b>

### III Propositions d'orientations pour le projet de budget de fonctionnement 2025

#### Budget principal : Section de fonctionnement

La section du fonctionnement enregistre :

- Les recettes récurrentes de fiscalité, les subventions de l'État et les produits des services
- Les dépenses récurrentes de fonctionnement qui sont les dépenses à caractère général, les dépenses de personnel, les subventions aux différentes associations, les charges financières (intérêts de la dette), les amortissements ainsi qu'une dépense prévisionnelle destinée à autofinancer les dépenses d'investissement appelé le virement à la section d'investissement.

Les recettes reçues sont toujours supérieures aux dépenses.

**En fin d'exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement sert à solder l'autofinancement de la section de l'investissement constaté, le surplus est reporté l'année suivante. Le recours à l'emprunt est utilisé pour les opérations d'investissements lorsque la Commune réalise des opérations exceptionnelles d'envergure.**

#### *Les faits marquants en 2025*

**Education Enfance Jeunesse : mise en place d'un accueil des enfants plus qualitatif pendant les temps périscolaires à la rentrée de septembre 2025** et réflexion en cours avec l'Office Social et Culturel pour une extension de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École à l'ensemble des temps périscolaires (hors garderie le matin et temps du repas au restaurant scolaire) pour la rentrée de 2026

**France Services : recrutement d'un conseiller France Services à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025**

**Citoyenneté : organisation du recensement de la population en janvier – février 2025** avec le recrutement de 10 agents recenseurs et d'un coordinateur

**Solidarité : Mutuelle communale** : lancement d'une offre de Mutuelle communale à la population

**Environnement – Propreté de la Ville : création de la brigade urbaine dédiée à la propreté du centre-ville** avec création d'un poste

**Mobilités : financement en année pleine du Transport d'Intérêt Local (TIL)** organisé par Grand-Figeac par délégation de la Région Occitanie

**Aménagement : plan d'abattage de 50 arbres** à la suite du diagnostic réalisé en 2024

**Modernisation de la mairie et des services** en complément des travaux de rénovation de l'accueil de la mairie : **modernisation des services** avec une gestion automatisée du temps de travail, la mise en place d'alarmes, de vidéo surveillance et d'accès sécurisés par badge, l'archivage papier avec le Centre de Gestion, et l'archivage informatique

**Vie citoyenne : mise en place d'une application citoyenne**

### Charges à caractère générale (C/011)

- Plan d'abattage des arbres : 50 000 € sont inscrits pour la mise en sécurité des arbres sur la Commune suivant le diagnostic réalisé en 2024. Au total, 90 000 € sont à budgéter sur 3 ans. ce travail ne peut pas être fait en régie. En 2025, une cinquantaine d'arbres sont concernés, on en replante une centaine.
- Mise en place d'une Mutuelle communale : 3 000 € d'accompagnement d'un bureau d'étude
- Mémoire : adhésion à la Maison Départementale de la Mémoire, Résistance, Déportation et Citoyenneté d'Aubin : 10 € et au Comité de Figeac du Souvenir Français pour un montant de 15 €
- Mise en place d'une application citoyenne
- En 2025, il est nécessaire de contenir les dépenses de communication :

	2021	2022	2023	2024
Evolution des charges Communication	15 164,87 €	39 295,78 €	35 024,41 €	40 682,75 €
Evolution en %		61,41%	-12,20%	13,91%

### Charges de personnel (C/012)

- En 2025, les charges de personnels s'établissent à 3 202 000 €, soit + 13 000 € par rapport aux prévisions du budget 2024, ce poste est constant.

Année	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	2 640 157 €	2 767 216 €	2 996 692 €	3 189 400 €	3 083 457 €	3 201 920 €
Évolution n/n+1	+ 59 236 €	+ 127 060 €	+ 229 500 €	+ 192 708	Evolution CA 2023 au CA 2024 + 86 765 €	Evolution BP 2024 à BP 2025 : + 12 520 € CA 2024 au BP 2025 : + 130 000 € (dépenses 2024 non réalisées suite à non-remplacement de personnel)
	+ 2,30%	+ 4,81%	+ 8,29%	+ 6,4%	Evolution CA 2023 au CA 2024 : + 2,89 %	Evolution BP 2024 à BP 2025 : +0,39 %

Récapitulatif des évolutions des dépenses	BP 2025 Evolution par rapport au CA 2024	Recettes supplémentaires 2025	Diminution ou suppression de recettes 2025/2026
Incidence GVT et mouvements du personnel	18 500 €	Contrats aidés PEC : 11 435 € Contrat d'apprentissage : à déterminer FIPHFP : à déterminer France Services : augmentation de la subvention de l'Etat : + 5 000 €	Suppression du financement des activités périscolaires à compter de septembre 2025 Montant en année pleine: 10 800 €
Augmentation des cotisations salariales	+ 65 600 €		
Agents recenseurs et coordonnateur	+ 39 100 €	Subvention de l'Etat : 8 519 €	
Révision du régime indemnitaire	+ 16 000 €		
Evolution projet périscolaire : prestations extérieures	5 000 €		
<b>Total évolution prévisionnelle Du CA 2024 au BP 2025</b>	<b>144 200 €</b>	<b>24 954 € arrondis à 25 000 €</b>	<b>10 800 €</b>
<b>Solde évolution nette</b>	<b>-</b>	<b>130 000 €</b>	

PEC : Parcours Emploi Compétences / FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

### Rappel 2024 :

- **Le service France Services** avec la présence de 2 agents minimum sur 24h avec 3 agents pour assurer les 2 \* 24 heures d'ouverture avec des mutualisations avec le CCAS (SAD – Solidarité)
- **Fin de la mise à disposition de personnel pour l'entretien de la Maison de Santé**
- **Service Technique bâtiments** : de nombreux départs d'agents techniques remplacés par du personnel Chorus ou en CDD
- **Réorganisation du services Citoyenneté Communication et renforcement du service Finances** : création d'un poste à 28h
- **Mesures réglementaires** :

augmentation de la valeur du point au 01.07.23 / en année pleine :	18 400 €
réforme des grilles sur 6 mois :	2 700 €
revalorisation de l'indice minimum au 1 <sup>er</sup> mai 2023 :	4 500 €
régularisation de la GPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) :	4 400 €
- **Autres évolutions** :
  - prime du pouvoir d'achat : 10 166 € pour la Commune et 5 682 € pour le CCAS
  - valorisation des postes : départ agent fonctionnaire -37 000 € recrutement agent non titulaire + 22 700 € soit -14 300 €

### En 2025 :

L'augmentation globale de la masse salariale est évaluée à +130 000 € par rapport au réalisé 2024. La comparaison entre BP 2024 et le BP 2025 montre que les évolutions réglementaires suivantes et les évolutions des services sont globalement absorbées, + 12 000 €.

#### **Evolutions réglementaires : + 65 600 €**

- augmentation de 3% par an pour la cotisation patronale durant 4 ans afin de compenser le déficit de la CNRACL
- augmentation de 1% de la cotisation patronale URSSAF : cette cotisation avait baissé en 2024 pour compenser la hausse de la cotisation CNRACL, le taux est relevé en 2025 au niveau de 2023
- pas de versement de GPA
- pas de revalorisation catégorielle prévue

#### **Mouvements du personnel : + 64 400 €**

- Brigade urbaine : création d'un poste ad joint technique + 28 000 € (sur 9 mois)
- France Services : recrutement d'un conseiller France Services pour 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai : 25 000 € avec une recette de l'Etat pour 2025 de + 5 000 € soit 50 000 € // montant 2026 du poste en année pleine : 37 500 € avec une recette de l'Etat de + 5 000 €, soit 55 000 €
- Ecoles - projet périscolaire : augmentation des activités périscolaires avec des intervenants extérieurs : + 5 000 €, soit 17 000 € en année pleine en 2026
- Secrétariat des Services Techniques : recrutement avec titilage de 6 à 8 mois d'un agent de catégorie B : dépenses pour 2025 uniquement : 30 800 €
- Service Citoyenneté : à l'étude : augmentation du temps d'un agent (28 à 35 heures) à compter de mai 2025 : + 7 000 € : à l'étude pour augmenter le temps d'une journée de travail d'un autre agent au service Finances
- Départ de plusieurs agents non remplacés ou remplacés à un échelon indiciaire plus faible ou CDD avec des charges moins élevées : Policier Municipal / Assistant de Surveillance des Voies Publiques ASVP, 1 agent d'école maternelle, aux services techniques : 3 agents de maîtrise principaux avec forte ancienneté dont un non remplacé, passage d'un agent en contrat d'apprentissage à l'école maternelle
- Citoyenneté ; recrutement de 10 agents recenseurs et d'un coordonnateur : 39 100 € / recettes d'un montant de 8 519 €
- Révision du régime indemnitaire : Impact des revalorisations 2024 en année pleine + revalorisation 2025
- Personnel Chorus remplaçant : baisse de l'enveloppe compte tenu du recrutement d'agents Chorus en année pleine en CDD : 71 000 € inscrits à la place de 151 000 € réalisés en 2024

## Les Charges de gestion courante (C/65)

- **Subventions au Grand-Figeac** : un versement pour le Transport d'intérêt Local est inscrit pour 8 200 € pour sa mise en service au 1<sup>er</sup> septembre 2024, avec un paiement en 2024 : le paiement de la dépense est décalé annuellement, un montant de 32 200 € par an est inscrit en 2025.
- **Subventions aux associations et aux écoles publiques** :
  - **montant 2024 voté : 197 000 € / Montant accordé : 211 000 €** :
    - Prévu 2024 : Sorties et voyages scolaires : montant annuel de 9 000 €  
Maison de Santé : 10 000 € de subvention exceptionnelle pour le secrétariat
    - Evolution 2024 : Ecoles – périscolaire : ajustement à la hausse de la subvention versée à la Fédération des Œuvres Laïques + 8 700 €, prévu 88 936 € / Versé 97 607 €  
Culture : non versement de la subvention à Dernière Hublot de 4 275 €  
Amicale du Personnel : versement d'une subvention 6 500 €  
Comité des Fêtes : 15 000 € accordés, 12 000 € inscrits
  - **pour 2025 : 204 000 €**
    - Sorties et voyages scolaires : montant annuel de 9 000 €
    - Cyclone Chido : solidarité avec Mayotte : 1 500 €
    - Festival les Jours et Nuits de Queibes : subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le spectacle : GAGA GUNDUL PROJET D'EAC GAMELAN JAZZ LAB #2 à partir d'un travail avec l'ESAT et le collège Voltaire sur le handicap mental pour une manifestation le dimanche 30 mars 2025.
    - Comité des Fêtes : ramené à 12 000 €
    - Amicale du Personnel : versement d'une subvention de 6 500 € reconduite en 2025, à ajuster en 2026
    - Ecoles – périscolaire : ajustement à la hausse de la subvention versée à la Fédération des Œuvres Laïques arrondie à 100 000 €
    - Mémoire : subvention au Souvenir français du Lot : 150 €/an pour entretenir les tombes des cimetières
- **Subvention aux budgets annexes** : la viabilisation du lotissement Ilot du Couderc au Cause Blanc est prévue sans subvention d'équilibre du budget principal.
- **Subvention au CCAS – Service d'Aide à Domicile** :
  - En 2024 : le déficit est de 66 800 € auquel il faut ajouter le déficit 2023 à reporter de 68 000 €, la subvention de la Commune a été de 97 500 €.
  - En 2025, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le Département de l'Aveyron doit amener le service à l'équilibre, avec un nouveau montant de recettes de l'ordre de 95 000 €/an et un tarif plancher augmenté au niveau national de 23,50 à 24,58 €/heure.
- **Subvention au CCAS – Service Solidarité** : comme en 2024, aucune subvention n'est prévue du fait de l'excédent antérieur reporté.  
Calcul de l'atténuement du budget Solidarité eu égard à l'extinction progressive de l'excédent cumulé : le besoin du service Solidarité est d'environ 20 000 € par an. L'excédent cumulé étant de 124 000 €, le budget Solidarité s'autofinance pendant 6 ans, soit jusqu'en 2031.
- **Indemnités des élus** : En 2023 : depuis l'augmentation liée à l'évolution du nombre d'adjoints et de Conseillers Délégués et de la hausse du point d'indice des rémunérations de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce poste est stable 118 000 € pour 2025.
- **Autre contribution obligatoire** : la participation à l'école privée progresse de 46 238 € en 2023 à 57 138 € en 2024 soit +10 900 € au vu de ses effectifs et du recalcul du forfait. 57 200 € à reporter en 2025.

## Amortissements du patrimoine (C/68)

- une augmentation nouvelle des amortissements de 110 000 € est à inscrire liée à l'amortissement obligatoire sur 30 ans de la Maison de Santé (immeuble de rapport générant des loyers). Ce montant est inscrit en contrepartie comme une recette d'investissement ce qui constitue un autofinancement.

-----  
Détail du chapitre 011 : en hausse de + 132 000 € dont prestation d'abattage des arbres pour 50 000 €

### ► Les achats de matières premières

- augmentation de la facture eau et assainissement** du fait de l'augmentation votée de 4,8%, facture globale avec un montant 2024 à 25 700 € contre 19 100 € en 2023 (augmentation des tarifs) l'arrosage des plantations et des stades ainsi que le remplissage de la balayeuse (hors période hivernale) se fait à partir du pompage dans le Lot. Le montant prévisionnel est de 21 500 € vu la baisse des consommations constatées en 2024. Cependant la mise en place de la télérelève avec un relevé exact des consommations en juin 2025 risque d'altérer cette prévision calculée sur un acompte des consommations 2024.
- augmentation de l'énergie : l'achat d'électricité** est effectué via deux marchés de groupement de commande : avec le SIEDA (compteurs < 36 kWh) et avec l'UGAP (compteurs > 36 kWh) qui se terminent le 31/12/2024 et seront relancés via le groupement des Syndicats d'énergie. Certains bâtiments comme le restaurant scolaire sont au tout électrique. Le montant de référence de 2019 est de 113 700 €, le montant 2023 est de 228 900 €. L'évolution entre 2019 et 2023 est de + 115 000 €. Le réalisé 2024 est de 232 600 €. Par prudence et malgré la baisse des prix en cours, un montant de 233 000 € est reconduit en 2025.
- augmentation de l'énergie : l'achat de gaz** se fait via un marché de groupement d'achat avec l'UGAP et via un marché conclu avec EDF. Au vu des indices de révision des prix, la baisse des prix attendue ne s'est pas confirmée. Les contrats d'achat se terminent au 31 décembre 2024 et seront relancés via le groupement des Syndicats d'énergie. Le montant 2024 est de 162 000 €, le montant 2025 est de 167 000 € afin de tenir compte de l'évolution des prix d'achat du bois.
- augmentation des achats alimentaires du restaurant scolaire** de 101 900 € en 2021 à 127 000 € en 2024. Les achats sont réalisés pour 35% via les marchés groupés du Département de l'Aveyron. En 2023, la part de produits bio était de 6% pour une norme à 20% et la part des produits durables et de qualité était de 11% contre une norme à 30%. Le coût des achats des produits alimentaires a augmenté de 25%, la réduction de la part des produits Egalim n'a pas suffi à couvrir les nouveaux coûts. Ce poste est amplifié par une hausse de la fréquentation scolaire qui est passée de 50.683 repas en 2022 à 53.482 repas en 2023 représentant une hausse des effectifs demi-pensionnaires de 5%. L'évolution est moindre en 2024 avec 54 869 repas, soit + 2,6 %. Ce poste est inscrit à hauteur de 130 000 € en 2025.
- les fournitures d'entretien** : des questions se posent sur les habitudes prises comme la généralisation du papier essuie-main dans tous les équipements, à voir la mise en place de sèche-mains (500 €/unité). Le montant 2024 est de 27 100 € et passe à 32 700 € avec l'achat de téléphones pour les agents de l'équipe entretien
- le poste des fournitures scolaires a progressé** entre 2019 (19 900 €) et 2022 (21 500 €). Le montant 2024 s'établit à 20 500 € progressant à 21 100 € pour les petits groupes des activités périscolaires
- les autres fournitures correspondent aux achats pour les travaux en régie** : la réalisation des travaux en régie permet de la réactivité dans la réponse aux projets et l'économie des frais de main d'œuvre déjà comptés dans la masse salariale : montant 2024 : 81 500 € / montant inscrit : 93 000 €

### ► Les services extérieurs

- le poste crédit-bail immobilier** comprend les locations de copieurs qui restent stables à hauteur de 10 000 €
- le poste locations immobilières** comprend la location de l'Espace Jeunes (4 400 € indexé) et la location de la Chapelle de Massip et des bureaux (6 000 €). Montant reconduit dans l'attente des réflexions en cours.
- le poste entretien de terrains augmente en 2025 du fait de la prestation d'abatage d'arbres** : la première tranche est de 50 000 €.
- le montant des réparations des matériels et véhicules** : de grosses dépenses ont été faites sur les polybennes 8 000 € ainsi que sur la balayeuse 13 200 €, soit un montant 2024 de 47 800 €, reconduit en 2025.
- le poste maintenance** a progressé de 2021 (78 800 €) à 2024 à 90 900 €, ce poste intègre les dépenses suivantes :
  - o les maintenances des copieurs (prix à la copie et au scan)
  - o les maintenances des logiciels
  - o la maintenance de Dakia sur les installations de chauffage et divers (poste P2 sachant que la maintenance de la chaudière bois est plus coûteuse que celle du gaz)

- o la maintenance des défibrillateurs / nombre : 11
  - o le nouveau contrat à venir pour la vérification des extincteurs et des alarmes. Ce montant est faible et prend en compte des montants anciens. **Le montant 2025 va doubler de l'ordre de 9 000 €.**
  - o le contrôle de l'air dans les bâtiments Jeunesse : 700 € / Bâtiment. Les 4 bâtiments scolaires sont concernés ainsi que le centre aéré mis à disposition le mercredi matin, soit un montant de 3 500 €.
  - o **l'applanoyenne : abonnement et maintenance : 500 €/an**
  - o la plateforme pour la sécurisation des instances délibératives : inclus dans les prestations du SMICA / à intégrer : 240 € de paramétrage
  - o la maintenance nouvelle et abonnement du site internet : 1 500 €
  - o **la maintenance pour le dispositif de la badgeuse 2 868 €/an,**
- suppression en 2023 de la maintenance de l'automate de l'aire de camping-car (4 800 € / an)
- suppression en 2024 de la maintenance pour le panneau lumineux (3 200 € / an) / **réflexion en cours pour la mise en place d'un affichage libre**
- projet d'acquisition du logiciel de gestion des marchés publics reporté
- le poste des assurances :** au vu des avenants imposés par les assureurs une augmentation de 4 900 € est constatée pour 2024, les primes sont de **40 700 € en 2024. Pour 2025, une nouvelle hausse est à prévoir pour le contrat flottes automobiles, un montant de 50 000 € est inscrit.**
- le poste études comprend en 2025 comme dépense nouvelle :**
- accompagnement d'un bureau d'étude pour mise en place d'une Mutuelle communale : 3 000 €
- le poste fêtes et cérémonies augmente. Le montant 2024 est de 30 200 € (Terre de Jeux), le montant inscrit en 2025 est 26 200 €.**
- le poste : rémunérations diverses :** de juin à octobre 2025, est prévu l'archivage des documents de la Mairie par l'archiviste du Centre de Gestion, le coût de la prestation de 20 000 € peut être inscrit sur 3 exercices, soit un montant 2025 de 7 000 €
- les taxes foncières :** Pour 2024 ce poste est en baisse par rapport à 2023, les dégrèvements demandés ont été pris en compte pour le montant de la dépense **pour 2024 soit 55 500 €, le montant 2025 inscrit est de 60 000 € (à confirmer)**

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – principales évolutions

**La fiscalité :** le projet de Budget intègre la revalorisation légale des valeurs locatives de 1,7 % liée à l'inflation sans augmentation des taux. Les bases prévisionnelles seront connues lors du vote du budget et tiendront compte de l'évolution des bases physiques liées aux nouvelles constructions.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 : hausse taux 2 % effet bases 3,9%	2025 : Effet bases 1,7%
THRS : Taxe Habitation Résidences Secondaires	714 685	759 668	743 663	94 462	94 450	126 361	105 098	106 885
THLV : Taxe Habitation Logements Vacants	26 473	23 226	23 226	17 735	16 360	24 560	36 466	37 086
FB : Taxe Foncier Bâti	1 197 649	1 234 351	1 265 983	1 745 348	1 876 568	2 056 412	2 245 206	2 290 520
FNB : Taxe Foncière non Bâti	30 479	31 085	32 032	32 417	34 021	37 499 €	40 700	41 392
<b>Produit 3 taxes</b>	<b>1 969 286</b>	<b>2 048 329</b>	<b>2 064 904</b>	<b>1 889 961</b>	<b>2 021 399</b>	<b>2 244 832</b>	<b>2 427 470</b>	<b>2 475 883</b>

**Rappel de l'évolution des taux :** afin de financer son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Commune a adopté une augmentation de l'ensemble des taux d'imposition de 1% (homnis 2015 : + 1,5% et 2011 : + 2,5%).

En 2020 et 2021, afin de compenser la perte de pouvoir du taux sur la taxe d'habitation supprimée, le taux de foncier bâti a été augmenté de 1,6%.

En 2022 et 2023, l'augmentation du taux de foncier a été de 2%, en 2023, la revalorisation légale des bases a été de 7,1%.

En 2024 : hausse de taux de 2% et revalorisation légale des bases a été de 3,9%.

En 2025 : revalorisation légale des bases prévue de 1,7 % sans hausse de taux, soit près de 50 000 € attendus à ce titre.

### Dotations de l'Etat :

Pour Capdenac-Gare sur la période 2012 à 2024, le montant de la dotation forfaitaire de fonctionnement est passé de 862 268€ à 604 545€, soit une perte de 257 723 €. Cependant si on cumule ces baisses annuelles, la perte globale pour la Commune est de 2 240 500 € sur 10 ans.

Évolution de la DGF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel
Dotat ion Forfa itaire (DF)	601 425	592 030	546 191	444 408	342 492	282 826	266 981	251 180	230 055	211 196	189 524	188 019	185 941	164 039
<b>+ Dotat ion aménagement (DSR, DNP)</b>	<b>260 843</b>	<b>230 012</b>	<b>225 018</b>	<b>288 888</b>	<b>299 334</b>	<b>304 403</b>	<b>317 394</b>	<b>322 976</b>	<b>332 748</b>	<b>346 907</b>	<b>357 652</b>	<b>403 903</b>	<b>440 489</b>	<b>502 775</b>
Do nt DSR	237 262	218 221	225 018	261 403	274 598	301 285	317 394	322 976	332 748	346 907	357 652	403 903	440 489	502 775
Do nt DNP	23 581	11 791	-	27 485	24 736	3 118	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>= DGF</b>	<b>862 268</b>	<b>822 042</b>	<b>771 209</b>	<b>733 296</b>	<b>641 826</b>	<b>587 229</b>	<b>584 375</b>	<b>574 156</b>	<b>562 803</b>	<b>558 103</b>	<b>547 176</b>	<b>591 922</b>	<b>626 430</b>	<b>666 814</b>
Évo lut ion		-40 226	-50 833	-37 913	-91 470	-54 597	-2 854	-10 219	-11 353	- 4 700	- 10 927	+44 746	+34 508	+40 384
Pe r te cumulé e														
<b>DGF par habitant</b>	<b>185 €</b>	<b>178 €</b>	<b>168 €</b>	<b>157 €</b>	<b>137 €</b>	<b>124 €</b>	<b>124 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>120 €</b>	<b>131 €</b>	<b>138 €</b>	<b>147 €</b>

DSR : Dotat ion de Solida rité Rura le / DNP : Dotat ion Na tiona le de Pé ré qua t ion

De 2012 à 2024, en 13 ans, l'Etat a repris à la Commune près de 35% de la dotation par habitant.

En 2025 : le montant global des dotations de l'Etat par rapport à 2024 serait en augmentation : la baisse de la dotation forfaitaire est largement compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale, de 40 384 € (en cours de vérification avec le bureau d'études Ressources Consultants Finances)

### Autres recettes fiscales

- **Electricité** : recettes d'une taxe exceptionnelle en 2023 : 128 400 € avec un reliquat de 2022 / 2025: montant ramené à 106 700 €
- **Droits et mutations issus des ventes** : montant 2024 reconduit de 65 000 €

### Participations des partenaires au fonctionnement des services :

- **Accueil Passerelle** : le fonds de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) – Fonds Petite Enfance est touché régulièrement avec un décalage, en 2023, le solde 2022 a été perçu pour 6 888 €. En 2024, la Collectivité a reçu l'intégralité de 2023 et un acompte 2024 soit 41 104 €, pour 2025 le solde de 2024 et un acompte de 2025 est attendu soit 28 500 €.
- **Restauration scolaire** :
  - la hausse négociée de la participation du Département de l'Aveyron selon le coût de revient du repas a permis de stabiliser la subvention annuelle à 83 000 € par an. A la suite de la renégociation de la prise en charge du coût de revient en 2024 la collectivité un rattrapage des charges liées à la Covid et le solde de l'année 2022 soit une hausse de recette de 91 000 €
  - A la suite de la mise en place du dispositif de vente à 1€ en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, la participation de l'Etat d'avril à décembre 2025 est de 34 800 € et en 2026, année pleine, 46 500 €.
  - La recette supplémentaire par rapport à la participation des familles est de 5 000 € pour avril à décembre 2025 (7 mois), en année pleine 7 000 € (10 mois).**
- **Titres sécurisés** : en 2024, la dotation pour la délivrance des titres sécurisés (cartes d'identité et passeports) est de 13 787 € (basé sur le nombre de titres délivrés en 2023). En 2025, la recette basée sur le nombre de titres délivrés en 2024, sera seulement de 9 000 €.
- **Espace France Services** : participation de l'Etat en augmentation : 40 000 € inscrits en 2024 et + 5 000 € encaissés au titre de la ruralité, soit 45 000 €. Pour 2025 : 45 000 € + 5 000 au titre de la ruralité = 50 000 € attendus.
- **Recensement** : participation de l'Etat de 8 519 € ne couvrant pas les salaires des agents recenseurs de l'ordre de 39 100 €
- **Mémoire** : participation du Souvenir Français à hauteur de 20% pour l'inscription de 2 noms de résistants sur la stèle des fusillés

### Produits du domaine :

- **Maison de Santé** : accueil du cabinet dentaire en année pleine, transfert du local kiné sans impact financier en 2025, + 5 000 €
- **Logement de l'ancienne perception au-dessus de France Services** : mise en location du logement prévue, soit 10 000 € de recette nouvelle
- **Crématorium** : redevance communale augmentée pour 2025 : redevance globale de 70 000 €
- **Restauration scolaire** : les recettes liées à la vente des repas sont en hausse passant de 170 200 € à 198 403 € entre 2022 et 2024 au vu de l'augmentation des tarifs votés en 2023 et des effectifs. Pour 2025 : la tarification des repas à 1 € à partir d'avril 2025 génère une baisse de la participation des familles qui passent de 198 403 € à 167 300 € sachant que la participation de l'Etat est supérieure à la recette des familles cf. participations de l'Etat au fonctionnement des services.

## IV. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025 À 2027

### 1) Dossiers réglementaires : inscriptions budgétaires obligatoires

Thématiques	Nature des actions et des dépenses	Total 2025-2027	Réalisé 2024 Pour mémoire	2025	2026	2027
Patrimoine municipal - Bâtiments	Mise en conformité : établissement d'un plan de gestion pluriannuel : ERP : accessibilité et incendie, électricité, rénovation énergétique	<i>En cours de chiffrage</i>				
	Exploitation du Restaurant de plein air La Guinguette : à répartir en plusieurs tranches et exploitation de l'aire de camping-car	64 000 € HT		10 000 € HT Architecte : 6 000 € Barrière Camping-Car : 3 000 € Divers : 1 000 €	52 000 € HT Mise en sécurité incendie	2 000 € HT Divers
	Mairie - Travaux : projet global  - Monte-personne - Façade de la cour intérieure	229 000 €	56 400 €	153 000 € Architectes : 6 000 € Travaux : 145 000 €	69 000 € Divers : 9 000 € 40 000 € 20 000 €	7 000 €
	Immeuble Castagné place 14 juillet : projet global de rénovation dans le cadre du renouvellement du bail emphytéotique avec Aveyron Habitat (étages dédiés à l'habitat) / 950 000 € HT - Tantième : participation au m <sup>2</sup> communaux - Subventions d'équilibre du projet <i>Non compris isolation restaurant</i>	161 000 €  111 000 € 50 000 €		50% : 80 500 €  55 500 € 25 000 €	50% : 80 500 €  55 500 € 25 000 €	
	Maison du parc : affectation à définir	non chiffré				
	Maison du parc louée à un particulier : état d'insalubrité	5 000 €		5 000 € électricité		
	Maison des berges : état vétuste : affectation à définir : condamnation provisoire ?	non chiffré				
	Massip RDC : vérification des normes ERP à faire	non chiffré				
	Écoles : consolidation du bâti et résorption des fissures : Ecole Pierre Riols Ecole Chantefable	37 000 €		37 000 € 10 000 € 27 000 €		
	Résorption des problèmes d'étanchéité Maison de Santé Salle de raquettes	10 000 €		10 000 € 0 € garantie décennale		
Bâtiments en péril - chapelle du Causse blanc : travaux à réaliser de façon urgente / risque de perdre les subventions Grand-Figeac : 3 000 € et CD 12 : 1 650 €	25 000 €		25 000 €			
Espaces publics - Cadre de vie	Mise en place et gestion d'un affichage public réglementaire de qualité :	15 000 €		15 000 €	À venir	
	Entretien de la ville : exemplarité de la ville autour des bâtiments publics Salle Agora : architecte  Autres : en cours de chiffrage	10 700 €	4 000 €	10 700 €	À venir	

	<b>Nature des actions et des dépenses</b>	<b>Total 2025-2027</b>	<b>Réalisé 2024 Pour mémoire</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	Mise en conformité et renouvellement des jeux : plan pluriannuel - Parc de Capèle - Autres : en cours de chiffrage	60 000 €		60 000 € À venir	À venir	
	Transition écologique : résorption des points de chaleur, création de zones fraîches : à réfléchir	À venir				
	Embellissement de la ville : panneaux, barrières, panneaux d'information et de signalisation	À venir				
	Berges du Lot : gérer la renouée du Japon / Syndicat Célé Lot Médian	?				
	Éclairage public : mise aux normes du réseau électrique	30 000 € / an			30 000 €	30 000 €
<b>Sécurité civile</b>	<b>Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde</b> et développement d'une culture du risque : procédure de mise à jour mutualisée par Grand-Figeac	15 000 €		15 000 €		
<b>Éducation Enfance Jeunesse</b>	<b>Ecole Chantefable</b> : 3 <sup>ème</sup> tranche de travaux + pergola du préau	66 000 €		66 000 €		
<b>Sports</b>	<b>Dojo : mise aux normes ERP</b>	76 900 €		76 900 €		

## 2) Dossiers en cours de réalisation : inscriptions budgétaires prioritaires

Thématiques	<b>Nature des actions et des dépenses</b>	<b>Total 2025-2027</b>	<b>Réalisé 2024 Pour mémoire</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Santé</b>	<b>Installation de nouveaux professionnels</b> -réaménagement locaux du kiné en 2 cabinets de professionnels + aménagement accueil confidentialité -aménagement locaux ex-associatifs	171 000 €		105 000 €	66 000 €	
<b>Aménagement</b>	<b>Quartier Albert Thomas</b> Etude d'aménagement rue Maruéjols Achat et travaux maison rue Emile Maruéjols pour cession Travaux de démolition maisons avenue Albert Thomas Participations SIEDA	942 600 € 416 800 € 115 200 € 225 000 € 185 600 €	103 000 €  103 000 €	316 600 € 16 800 € 115 200 € 115 000 € 69 600 €	426 000 € 200 000 € 110 000 € 116 000 €	200 000 € 200 000 €
	<b>Création parkings</b> -achat friche Combes -démolition friche Combes -travaux d'aménagement friche Combes -achat des garages et aménagement rue Victor Hugo	180 100 €	83 000 €	180 100 €  37 600 € 20 000 € 122 500 €		
<b>Solidarité</b>	<b>Création d'un tiers-lieu social avec des espaces mutualisés avec les services du Département, reconfiguration de l'accueil France Services, création d'un point info seniors</b> Achats immobiliers / Démolition / Honoraires / Travaux et honoraires		<i>Etude du financement en cours</i>			

Thématiques	Nature des actions et des dépenses	Total 2025-2027	Réalisé 2024 Pour mémoire	2025	2026	2027
Espaces publics - Cadre de vie	<b>Implantation de nouvelles bornes de recharge électrique</b>	<i>À venir</i>		<i>À venir</i>		
	<b>Cimetière – parking</b> :création d'une plateforme photovoltaïque	56 000 €		56 000 €		
Sports	<b>Boulodrome extérieur</b> : création d'une plateforme pour les aires de jeux	37 000 €		37 000 €		
	<b>Skate park</b> : recours à un bureau d'étude	5 000 €		5 000 €		
	<b>Berges du Lot</b> : homologation du terrain + création stationnement sécurisé	37 500 €		37 500 €		
	<b>Vestiaires des berges</b> : étude de faisabilité	7 000 €		7 000 €		
<b>Thématiques</b>	<b>Nature des actions et des dépenses</b>	<b>Total</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026-</b>	<b>2027-2028</b>
<b>Vie citoyenne</b>	Montant annuel à affecter	5 000 € / an	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Tourisme</b>	<b>Parcours pêche famille</b> : ponton handicapé	20 000 €		20 000 €	À venir	
<b>Éducation Enfance Jeunesse</b>	<b>Ecole Pierre Riols et collège Voltaire</b> : création d'une cour mutualisée, végétalisée et régulée + création city stade + cours des autres écoles	À venir			À venir	
<b>Véhicules</b>	<b>Renouvellement de la flotte</b>	40 000 € / an	168 000 €	22 000 € / an	40 000 €	40 000 €
<b>Divers Bâtiments</b>	<b>Entretien courant dont :</b> -immeuble Jean Moulin fenêtre des logements loués + peinture -chapelle du Causse Blanc -Raynal et Roquelauré Mise en sécurité	80 000 € / an	80 000 €	266 000 € 10 000 € 25 000 € 96 000 €	49 500 €	80 000 €
<b>Matériels</b>	Achat divers	30 000 € / an	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
<b>Terrains</b>	Achat divers (en attente signature d'actes)	30 000 € / an	30 000 €	30 000 €	30 000 €	

Pour mémoire, la Commune de Capdenac possède 68 bâtiments comprenant 48 Etablissements Reçevant du Public (dont 3 commerces) et 17 logements (9 logements de gendarmes, 3 logements d'urgence, 3 logements loués à des particuliers, 1 logement mis à disposition aux associations et 1 logement non affecté au stade), et des bâtiments divers. Ce patrimoine représente 28 300 m<sup>2</sup>.

### **Subventions sollicitées en janvier 2025**

- Maison de Santé : aménagement de nouveaux locaux sur les 3 sites : Maison de sante, OTI, locaux associatifs
- Espaces publics : mise aux normes des jeux / tranche 1
- Raynal et Roquelauré : Travaux de sécurisation

### **Subventions à solliciter – février 2026**

- Espaces publics : mise aux normes des jeux / tranche 2
- Écoles : renaturation des cours
- Aménagement et scénographie du parking de la Loco
- Transition écologique : répartition des points de chaleur, création de zones fraîches

### **Travaux Grand-Figeac 2025**

Aménagement du Quartier Albert Thomas : 1,5 millions d'€.

Route du Mas de Vignes : fin des travaux

Causse Blanc : dans un 1<sup>er</sup> temps : travaux de préservation ; la poursuite des travaux se fera une fois les travaux de construction de maisons achevés

À partir de septembre : point à temps en secteur urbain

## Budgets Annexes Lotissements Habitat et Economie

	Lotissement	Nature / Objectif	Impact Financier																											
Les lotissements Habitat via bilisés	Lotissement de Cabrespine (créé en 2011)	Un lot reste difficilement vendable du fait de la contrainte très forte de l'emprise de la canalisation TIGF.	Prix du lot abaissé à 31 140 €																											
	Lotissement du Centre aéré - tranche 1 (créé en 2016)	Créer un lotissement de 6 lots et viabiliser 4 lots privés	Le prix de vente a été déterminé par lot. Le déficit de lotissement a été de 36 000 € pris en charge sur 3 ans par le Budget Principal, de 2019 à 2021. Un 1 <sup>er</sup> lot a été vendu en février 2022.																											
Les lotissements Habitat à viabiliser	Lotissement du Centre aéré - tranche 2 (créé en 2017)	Réserve foncière totale s'élevant à 11 152 m <sup>2</sup> pour un montant de 52 708 €.	<p>Possibilité de créer une dizaine de lots: La viabilisation de ce lotissement est complexe techniquement et élevée financièrement compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme des contraintes liées au réseau de l'assainissement</li> <li>- de l'élargissement et de la rénovation de la voirie rue du Centre aéré qui sera nécessaire</li> <li>- de la proximité avec le bâtiment du centre aéré aujourd'hui à vocation de loisirs</li> </ul> <p><u>Vu la complexité, une réflexion est menée sur le portage de cet aménagement.</u></p>																											
	Lotissement du Causse Blanc - îlot du Couderc (créé en 2019)	Viabilisation d'une parcelle de 6 535 m <sup>2</sup> pour un montant de 51 000 €.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Prix de vente des lots / équilibre du budget</th> <th>m<sup>2</sup></th> <th>Prix € HT</th> <th>Prix € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lots 1 et 2 réunis</td> <td>1452</td> <td>35 094,84 €</td> <td>42 113,81 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 3</td> <td>1220</td> <td>29 487,40 €</td> <td>35 384,88 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 4</td> <td>850</td> <td>20 544,50 €</td> <td>24 653,40 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 5</td> <td>1129</td> <td>27 287,93 €</td> <td>32 745,52 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>1077</td> <td>26 031,09 €</td> <td>31 237,31 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5728</td> <td>138 445,76 €</td> <td>166 134,91 €</td> </tr> </tbody> </table>	Prix de vente des lots / équilibre du budget	m <sup>2</sup>	Prix € HT	Prix € TTC	Lots 1 et 2 réunis	1452	35 094,84 €	42 113,81 €	Lot 3	1220	29 487,40 €	35 384,88 €	Lot 4	850	20 544,50 €	24 653,40 €	Lot 5	1129	27 287,93 €	32 745,52 €	Lot 6	1077	26 031,09 €	31 237,31 €	Total	5728	138 445,76 €
Prix de vente des lots / équilibre du budget	m <sup>2</sup>	Prix € HT	Prix € TTC																											
Lots 1 et 2 réunis	1452	35 094,84 €	42 113,81 €																											
Lot 3	1220	29 487,40 €	35 384,88 €																											
Lot 4	850	20 544,50 €	24 653,40 €																											
Lot 5	1129	27 287,93 €	32 745,52 €																											
Lot 6	1077	26 031,09 €	31 237,31 €																											
Total	5728	138 445,76 €	166 134,91 €																											
Les lotissements Habitat à l'état de réserve foncière	Lotissement Quartier Bonnet (créé en 2008)	Réserve foncière, classée en zone naturelle, à compléter d'autres terrains	Réserve foncière																											
	Lotissement Joseph Fabre (créé en 2019)	Réserve foncière en centre-ville. Terrain de 5 121 m <sup>2</sup> acheté pour 27 500 €.	Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser en lien avec les fonctionnalités du quartier.																											
	Lotissement - secteur de Cabrespine	Constituer une réserve foncière / Budget à créer	Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme.																											
Budget à vocation économique	Budget des Taillades (créé en 2018)	Zone non transférée à la Communauté	La situation de cette zone à proximité des captages d'eau potable et avec des contraintes fortes de réseaux (canalisation TIGF) permet seulement l'implantation d'entreprises de type tertiaire ou non polluantes. Sur les 49.500 m <sup>2</sup> , 13.168 m <sup>2</sup> ont été vendus au prix d'achat à l'entreprise Raynal et Roquelaure pour l'extension de son parking ; il reste 36.332 m <sup>2</sup> à vendre.																											

## **Budgets Annexes EAU et ASSAINISSEMENT- Services Publics Industriels et Commerciaux**

Au sens comptable, les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont des Services Publics Industriels et Commerciaux, dit SPIC : les recettes doivent couvrir les dépenses du service. Les données présentées sont € HT car elles sont assujetties à la TVA.

### **Organisation des compétences eau et assainissement**

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe a prévu que les compétences eau et assainissement soient transférées de façon obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si une nouvelle loi est votée, comme l'avait annoncé le précédent Premier Ministre en septembre 2024, le transfert de la compétence de l'Eau ne sera plus obligatoire pour les Communes appartenant à une Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Communauté du Grand Figeac et ses Communes pourront décider par délibération concordante du transfert facultatif.

**Au vu des enjeux en matière de ressources, le Syndicat de Capdenac-Le-Haut pourrait intégrer les Communes de Figeac et Capdenac-Gare afin de créer un Syndicat urbain.**

### **Mode de gestion des services budgets eau et assainissement**

Les contrats actuels de prestations de services ont été renouvelés pour 4 ans, de 2025 à 2028 avec des objectifs d'augmentation du rendement mis à la charge du prestataire ; ils concernent :

- le traitement, la production et la distribution de l'eau potable
- l'exploitation de la station d'épuration

### **Evolution des redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

**En 2025, une nouvelle réglementation en matière de redevances de l'Agence de l'Eau affecte la facture d'Eau et Assainissement des usagers.** La réforme des redevances vise à :

- promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

**L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.**

► Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il a été décidé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

- d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour ne ultra liser cette baisse
- et d'appliquer une augmentation de 2% (inflation + travaux)

Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.

En ce qui concerne les industriels régis par la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- les industriels qui ont un diamètre de compteur AEP <60 mm ont une part fixe plus importante que les gros ICPE du fait de l'application d'un abonnement faible égal à celui des abonnés domestiques. Leur facture 2025 suivra la facture des abonnés domestiques.
- Pour les gros industriels qui ont un diamètre de compteur AEP égal à 80 mm ou égal et supérieur à 100 mm, la réforme a un impact fortement négatif. Il est proposé de maintenir les tarifs municipaux 2024 en 2025 : l'augmentation de leur facture résultera uniquement des effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.

► En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

## Le budget de l'Eau

Pour information, le réseau compte 100 km de réseau, la station des Coumbals est dimensionnée pour tenir compte des besoins des industries agro-alimentaires ce qui correspond à la capacité de traitement d'une ville comme Figéac. La station des Coumbals produit près de 700 000 m<sup>3</sup>/an. Le besoin en eau pour tous les consommateurs est en moyenne de 2 000 m<sup>3</sup>/jour sachant que le champ captant a une capacité de production de 8 000 m<sup>3</sup>/jour (avis positif de l'hydrogéologue en 2011). La production supplémentaire est limitée du fait de la capacité de production de l'usine et du colmatage des puits.

### **Le financement du service**

Tarifs en € HT/an	2024	2025
Abonnés domestiques et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE : diamètre de compteur AEP < 60 mm part fixe part variable au m <sup>3</sup>	64,68 1,3433	67,26 1,3971
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE part fixe : diamètre de compteur AEP égal à 80 mm part fixe : diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm part variable au m <sup>3</sup>	8 165 22 681 1,0547	8 165 22 681 1,0547
<u>Abonnés : services publics</u> : Syndicat des Eaux de Foissac part fixe part variable au m <sup>3</sup> : à partir de 13 500 m <sup>3</sup>	<i>Actualisé avec les indices de la convention</i>	
<u>Abonnés : services publics</u> : Syndicat des Eaux de Capdenac part fixe part variable au m <sup>3</sup> avec un minimum facturé de 1 825 m <sup>3</sup>	864,86 0,4023	899,45 0,4224

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le budget ne dégage que 53 459 € d'excédent lié à l'augmentation des prix de prestation de l'exploitant. Les excédents antérieurs non consommés se fondent avec le résultat annuel pour financer les gros travaux de renouvellement de réseaux. L'année 2024 dégage un excédent global de 758 787 € (dont 715 328 € d'excédent 2023 reporté). Cet excédent sert à financer les travaux 2024 à hauteur de 195 368 € sous la forme de l'affectation de résultat ; l'excédent non utilisé de 573 420 € est reporté en 2025 pour le financement de travaux à venir.

→ **Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 750 000 €.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **Dépenses d'investissement : montant des opérations : 750 000 €**

- ▶ Branchements : montant annuel de 45 000 €
- ▶ Travaux divers dont la réparation des fuites sur le réseau (60 000 €) et le renouvellement de compteurs équipés d'une télérelève (88 000 €)
- ▶ Installations d'eau potable : poursuite de la campagne de nettoyage des forages engagée en 2023. L'ensemble des forages sera équipé de télégestion adaptée en 2025, poursuite de l'étude hydrologique sur l'état des puits
- ▶ Protection des captages d'eau potable : l'étude a été reprise en 2023, en 2024 ont été réalisées les études préliminaires (état parcelaire ; etc.) ainsi que le rapport de l'hydrogéologue agréé. En 2025, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera lancée.
- ▶ Plan Pluriannuel d'Investissement : renouvellement des canalisations : avenue Albert Thomas, rues Pierre Sémar, Émile Maréjols et Victor Hugo : 300 000 €
- ▶ Géoréférencement du réseau à réaliser avant le 31.12.2025,
- ▶ Réalisation d'une étude de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable englobant le Schéma d'alimentation d'eau potable, une étude climat / ressources et le plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette opération est menée dans le cadre d'un groupement

de commande avec la Ville de Figeac et d'autres Syndicats, le reste à charge pour la Commune est de 70 000 € HT répartis en 2024 et 2025, montant faible en raison des importants montants apportés par les co-financiers.

### Recettes d'investissement 2025

- ▶ Fort montant des amortissements à 161 000 €
- ▶ Auto financement de 400 000 € grâce aux excédents antérieurs non consommés
- ▶ Nouvel emprunt de 300 000 € à prévoir

## Le budget de l'assainissement

### Le financement du service

Tarifs en HT€/an	2024	2025
Abonnés domestiques et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE : diamètre de compteur AEP <60 mm		
part fixe	33,36	34,70
part variable au m <sup>3</sup>	1,2286	1,2777
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE		
part fixe : diamètre de compteur AEP 20 mm	547	569
part fixe : diamètre de compteur AEP 50 mm	3 176	3 303
part fixe : diamètre de compteur AEP égal à 80 mm	19 960	19 960
part fixe : diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm	31 756	31 756
part variable à la tonne de DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1 305	1 305
Abonnés : autres services publics : Syndicat de Capdenac		
part variable au m <sup>3</sup> (selon convention)	1,2432	1,2929

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le budget ne dégage que 119 021 € d'excédent lié à l'augmentation des prix de l'exploitant. Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel pour financer les gros travaux de renouvellement de réseaux. La section de fonctionnement 2024 dégage un excédent global de 1 039 461 € (dont 920 410 € d'excédent reporté 2023). Cet excédent va servir à financer les travaux 2024 à hauteur de 403 779 € sous la forme de l'affectation de résultat ; l'excédent non utilisé de 635 683 € est reporté en 2025 pour le financement de travaux à venir.

→ **Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 776 000 €.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses d'investissement : montant des opérations : 1 340 000 €**

- ▶ Branchements : 20 000 € / an.
- ▶ Station d'épuration : les travaux d'entretien sont prévus pour un montant global de 80 000 €
- ▶ Plan Pluriannuel d'Investissement : renouvellement des canalisations d'eau usées avec créations de réseaux séparatif et pluvial distincts : solde avenue Albert Thomas, rues Pierre Sémar et Victor Hugo : 1 073 000 €
- ▶ Schéma directeur : compte-tenu de la problématique de la gestion des eaux pluviales, l'étude hydraulique avec la mise à jour du schéma d'assainissement (pluvial et eaux usées) est reportée sur les années 2025 et 2026, le montant prévisionnel est de 150 000 € avec un dossier Loi sur l'eau obligatoire estimé à 30 000 €.

### Recettes d'investissement 2025

- ▶ Fort montant des amortissements à 190 000 €
- ▶ Auto financement de 500 000 € grâce aux excédents antérieurs conservés
- ▶ Nouvel emprunt de 300 000 € à prévoir

## V) PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DONNÉES RELATIVES À LA MASSE SALARIALE

### • Effectifs de la Commune

	au 1 <sup>er</sup> mars 2023	au 1 <sup>er</sup> février 2024	au 1 <sup>er</sup> février 2025
Nombre d'agents	66	64	62
EIP	64,08	62,94	62,11
<i>Do nt EIP titula ire s</i>	58,56	54,4	53,2
<i>Do nt EIP c ontra ctue ls</i>	5,52	8,54	8,91
Répartition Femmes	56.62 %	59.42 %	61,36%
Répartition Hommes	43.38 %	40.58 %	38,64%
Emplois saisonniers EIP (hors tableau des emplois)	1,20	0,90	-
Emplois d'injection EIP (hors tableau des emplois)	5,43	3,32	-

La durée du temps de travail est de 1607 heures depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### • Masse salariale :

	2021	2022	2023	2024	Evaluation 2025
Budgétisé	2 658 300 €	2 805 185 €	3 026 230 €	3 189 400 €	3 201 920 €
Réalisé	2 640 156 €	2 767 216 €	2 996 692 €	3 083 457 €	-

### • Le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

FILIERE	GRADE/FONCTION	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT
<b>ADMINISTRATIVE</b>								
	<b>CADRE D'EMPLOI ATTACHE</b>							
DIRECTION GENERALE	Directrice Générale des Services de 2 000 à 10 000 habitants (Emploi fonctionnel)	35h	A		1	1	1	T
	Attaché principal	35h						
	Attaché principal (Directrice générale adjointe des services)	35h			1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI REDACTEUR</b>							
SERVICES ADMINISTRATIFS	Rédacteur (ressources humaines)	35h	B		1	1	1	T
	Rédacteur (administration générale secrétariat DG)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur	35h		1				
	Rédacteur principal 2eme classe (responsable secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF</b>							

	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (assistante comptabilité-RH)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (Gestionnaire RH)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (Accueil, état civil, secrétariat)	35h			1	1	0,85	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (secrétaire CCAS - service prestataire)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (secrétaire CCAS - service solidarité)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (responsable finances)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (Accueil, état civil, renfort comptabilité)	35h	C		1	1	0,85	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (Citoyenneté communication)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b> (secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif principal 2ème classe</b> (Assistante comptabilité - communication))	35h		1				
	<b>Adjoint administratif principal 2ième classe</b>	35h		1				
	<b>Adjoint administratif principal 2ième classe</b> (secrétariat ST)	35h		1				
	<b>Adjoint administratif</b>	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif</b>	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint administratif</b>	28 h			0,8	0,8	0,8	STAG
<b>TECHNIQUE</b>								
<b>DIRECTION TECHNIQUE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI INGENIEUR</b>							
	<b>Ingénieur Principal</b> (Directeur des services techniques - Direction générale)	35h	A	1				
	<b>CADRE D'EMPLOI TECHNICIEN</b>							
	<b>Technicien principal 1ère classe</b> (Directeur des services techniques)	35h	B		1	1	1	T
	<b>Technicien principal 1ère classe</b> (Directeur adj des services techniques)	35h	B		1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI AGENT DE MAITRISE</b>							
<b>TECHNIQUE</b>	<b>Agent de maîtrise principal</b>	35h		1				
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (espaces verts)	35h		1				RADIE
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (responsable service de restauration scolaire)	35h			1	1	1	T
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (responsable équipe festivités, polyvalence)	35h			1	1	1	T
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (responsable équipe bâtiments)	35h			1	1	1	T
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (responsable équipe espaces verts)	35h			1	1	1	T
	<b>Agent de maîtrise principal</b> (service environnement interface SMIRTOM)	35h			1	1	1	T

<b>Agent de maîtrise principal</b> (responsable adjoint équipe bâtiment)	35h		1				Disponibilité CP
<b>Agent de maîtrise</b> ( adjoint responsable restaurant scolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Agent de maîtrise</b> (agent équipe bâtiment)	35h			1	1	1	T
<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE</b>							
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (espaces verts)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent équipe bâtiment)	35h			2	2	2	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent équipe bâtiment)	35h		1				
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent équipe bâtiment)	35h		1				Disponibilité CP
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent périscolaire + camping)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent périscolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent périscolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent périscolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent Passerelle)	35h		1				
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent service restauration scolaire)	35h	C		1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (agent équipe entretien des locaux)	30h			0,86	0,86	0,86	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)</b>	35 h			2	2	2	T
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b> (espaces verts)	35 h			1	1	1	1
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent service restauration scolaire)	35h		1				
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent service restauration scolaire)	35h		1				
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent service restauration scolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent périscolaire)	35h		1				
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent périscolaire)	35h			1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe espaces verts)	35h		1	1	1	1	T
<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe espaces verts)	35h		1				

	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe espaces verts)	35h		1				
	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h		1				
	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h		2				
	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h		1				
	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent équipe entretien des locaux)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint technique principal 2eme classe</b> (agent service restauration scolaire)	29h30			0,84	0,84	0,84	T
	<b>Adjoint Technique</b> (agent équipe polyvalent voirie festivités)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint Technique</b> (agent équipe bâtiment)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint technique</b> (agent périscolaire)	32,5h		0,92				
	<b>Adjoint technique</b> (restauration scolaire)	35h			1	1	1	T
	<b>Adjoint technique</b> (restauration scolaire)	29,5h			0,84			
	<b>Adjoint technique</b> (agent équipe entretien des locaux)	35h			1			
	<b>Adjoint technique</b> (passerelle)	35 h			1	1	1	STAG
	<b>Adjoint technique</b> (équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	T
	<b>Adjoint technique</b> (équipe espaces verts)	35 h			1			
	<b>CADRE D'EMPLOI EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>							
MEDICO SOCIALE	<b>Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle</b> (Responsable service scolaire - accueil Passerelle)	35h	A		1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI ATSEM</b>							
	<b>ATSEM principal 1ère classe</b> (école Beau Soleil)	35h			2	2	2	T
	<b>ATSEM principal 1ère classe</b> (école Beau Soleil)	35h	C		1			Disponibilité CP
	<b>ATSEM principal 1ère classe</b> (école Chantefable)	35h			1	1	1	T
POLICE MUNICIPALE	<b>CADRE D'EMPLOI BRIGADIER CHEF PRINCIPAL</b>							
	<b>Brigadier-chef principal</b> (agent Police Municipale)	35h	C		1	1	1	T
	<b>TOTAL</b>			<b>25,76</b>	<b>53,5</b>	<b>53,5</b>	<b>53,2</b>	

#### AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

FILIERE	GRADE	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
TECHNIQUES	Ingénieur	35 h	A	1	1	1
	Adjoint technique	35 h	C	1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	26,5		0,75	0,75	0,75

	Adjoint technique	19,5		0,55	0,55	0,55
	Adjoint technique	21,5		0,61	0,61	0,61
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
ADMINISTRATIF	Rédacteur	35h	B	1	1	1
<b>TOTAL</b>				<b>8,91</b>	<b>8,91</b>	<b>8,91</b>

## Annexe : Indemnités brutes versées aux élus en 2024

ALLEGUEDE Hélène	380,40
AMARI Pauline	3 804,72
ARDRE Marc	7 635,60
BEDEL David	380,40
BERARD Stéphane	31 198,68
BERTHET Gautier	3 804,72
CALVIGNAC Ghislaine	7 635,60
CAVALERIE Bertrand	21 703,96
COSTANTINI Sylvain	380,40
DEBONS Philippe	380,40
DELERIS Fernand	3 170,52
DIENG Maguette	380,40
FAU Julie	3 804,72
HIRONDELLE Martine	380,40

LOPES Octave	3 170,52
MENU Marie-Jo	7 635,60
MONCAYO Karine	380,40
PERY Magalie	380,40
PINEL Georgette	380,40
PRADEL Benoît	7 635,60
SALABERT Laury	380,40
SEMETE Hélène	7 635,60
SEMMOUDI Karima	380,40
SLIMAN Sammy	380,40
TENES Laurence	380,40
VIDAL Leny	380,40
VILLARDI Joris	3 804,72
<b>TOTAL</b>	<b>117 966, 16</b>

N°2025/18

**FOURNITURE DE REPAS PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE AU CENTRE DE SECOURS DE CAPDENAC GARE POUR UNE ACTION DE FORMATION ÉQUIPIER FEUX DE FORET**

Monsieur Benoît PRADEL, Adjoint à la Vie citoyenne et à la Démocratie de proximité, explique qu'une formation, Équipier feux de forêt, de 40 sapeurs-pompiers, doit se dérouler du 14 au 18 avril 2025, principalement sur la Commune de Capdenac-Gare, Causse et Diège, Naussac et Salles Courbatiers.

Le Chef de Centre de Secours de Capdenac-Gare a sollicité la Collectivité pour la fourniture, par le restaurant scolaire, des petits déjeuners et repas de midi, pour les sapeurs-pompiers en formation.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Approuve la fourniture de 200 repas environ et une quarantaine de petits déjeuners,
- Vote les tarifs pour le repas de midi à 7,91 € et le petit déjeuner à 2,50 €.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**SOLIDARITÉ - SANTÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité, sachant que des Capdenacais interpellent déjà la Collectivité sur ce projet de Mutuelle communale.

Madame Hélène SÉMÉTÉ présente le projet de délibération et ajoute qu'également des professionnels de santé sont intéressés par la démarche pour leurs patients.

Madame Marie-Jo MENU, Adjointe à la Communication, demande quel est le rôle de la Commune.

Madame Hélène SÉMÉTÉ explique que c'est un rôle de facilitateur pour proposer le dispositif le plus adapté et le communiquer.

Madame Karine MONCAYO, Conseillère Municipale, observe que beaucoup de collectivités la mettent en place.

Monsieur Benoît PRADEL, Adjoint à la Vie citoyenne, interroge sur l'intérêt de ce dispositif qui a fait l'objet de plusieurs questions lors du dernier stand des élus.

Madame Hélène SÉMÉTÉ pense que le tarif proposé sera de l'ordre de moins 20% par rapport au prix du marché mais les personnes n'ayant pas l'aide de leur employeur, au final cela revient au même.

Madame Marie-Jo MENU évoque l'économie réalisée par un jeune, soit 14€/mois.

Madame Hélène SÉMÉTÉ ajoute que c'est le nombre de cotisants potentiels qui fait le prix.

N°2025/19

**PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS OU C2S)**

*Annexe 3 : projet d'appel à partenariat*

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité, explique que la Collectivité souhaite mettre en place une Mutuelle Communale destinée aux administrés de la Ville de Capdenac-Gare qui ne sont pas couverts par une mutuelle obligatoire, notamment les retraités, les étudiants, les chômeurs, les personnes relevant du Revenu de Solidarité Active (RSA) et toutes personnes sans employeur.

La Commune joue un rôle de facilitateur, sans dépense hormis le bureau d'étude ARIMA, la mise à disposition ponctuelle d'une salle pour la tenue de permanences et la diffusion de la communication. Le devis de ARIMA, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la Collectivité et lancer l'appel à partenariat, est de 3 000 €.

Ne peuvent participer à cet appel à partenariat que les mutuelles inscrites sur la liste des complémentaires santé solidaire, condition de prise en charge d'une partie de la cotisation par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Il n'existe pas de cahier des charges type, le comparatif des offres sera fait en fonction de familles types et selon les critères pondérés suivants :

Note	Critères	Pondération
1	Prestations et garanties proposées selon les différents niveaux	40 Pts
2	Modalités de contact et d'accueil des publics	20 Pts
3	Détail de l'action sociale proposée	15 Pts
4	Accompagnement à la résiliation de contrat	10 Pts
5	Délais de remboursement	10 Pts
6	Modalités de prise en charge des foyers éligibles à la CSS	5 Pts
		100 pts

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- Début mars 2025 : lancement du marché
- Mi-avril 2025 : réponse des offres
- Fin avril 2025 : remise du rapport d'analyse des offres
- 1<sup>er</sup> juillet 2025 : mise en œuvre

Vu la proposition du cabinet ARIMA pour accompagner la Collectivité et pour lancer l'appel à partenariat,

Vu le projet d'appel à partenariat ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ valide la proposition du cabinet ARIMA pour accompagner la Collectivité à lancer l'appel à partenariat pour un montant de 3 000 euros,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à partenariat pour la mise en place d'une Mutuelle Communale,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

### INFORMATION RELATIVE À MARS BLEU

Madame Laurence TÉNÈS, Conseillère Municipale, présente les actions Mars Bleu à la suite du lancement de la campagne de sensibilisation avec les professionnels de santé ce jeudi 27 février 2025.

Madame Natacha QUÉRAUX infirmière ASALEE, de la Maison de Santé (MSP) prévoit deux demi-journées de prévention du cancer colorectal les jeudis 6 et 13 mars de 8h30 à 12h30. Cet atelier : « Mars Bleu : bougez plus, mangez mieux pour protéger votre colon » sera co-animé avec Hélène DELMAS, chargée de sensibilisation au CRCDC Occitanie (Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers).

Les élus de la Commission Solidarité-Santé ont paré la ville en bleu :

- La rue de la République a été habillée de tissu bleu autour des poteaux et des barrières.
- Le kiosque est éclairé d'un bandeau lumineux bleu ainsi que la tour Eiffel.
- Les bâtiments de la Commune (mairie, France Services, Office Social Culturel Capdenacois, Maison de Santé Madeleine Brès, salle Agora, kiosque et halle) sont également décorés de tissu bleu et de ballons bleus.
- Les élus ont fait la distribution de ballons bleus à tous les commerçants.
- Une palette bleue à l'entrée de la ville a été mise en place avec comme slogan : « Mars Bleu, je me fais dépister ».

Madame Karine MONCAYO, Conseillère Municipale, demande si les associations vont refaire des actions : l'an passé, la Team Pif s'était habillée en bleu avec une photo de tous les adhérents.

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité, répond que plus la communication sera importante plus le message passera, aujourd'hui seuls 30% des adultes concernés se font dépister. Une Conférence sur la prévention des cancers sera ultérieurement programmée avec la Coordination Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) agissant sur le territoire du Grand-Figeac. Pour mémoire, la CPTS a pour missions : l'amélioration de l'accès au soin, l'amélioration des parcours de soin, la gestion de crise, mener des actions de prévention, favoriser l'attractivité du territoire et créer du lien entre les professionnels. La Ligue contre le Cancer de l'Aveyron va être également recontactée.

## ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

### INFORMATION RELATIVE AUX PORTES OUVERTES DES ÉCOLES PUBLIQUES LE SAMEDI 15 MARS 2025.

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique que la Commune va organiser les Portes Ouvertes des écoles publiques dans un contexte de risque de perte d'un poste. Elle invite les élus disponibles à la réunion de préparation ce vendredi 7 mars à 14h. Tout le personnel municipal est mobilisé et l'Office Social et Culturel sera également représenté. Les enseignants de l'école Pierre Riols – Chantefable prévoient d'accueillir ultérieurement les parents dont les enfants déjà inscrits ce qui n'a pas le même impact. Les enseignants de l'école Beau Soleil seront présents.

Madame Julie FAU, Conseillère Déléguée au Patrimoine et à la Mémoire, demande si des enfants du Conseil Municipal Enfants seront présents.

Monsieur le Maire précise que l'Office Social et Culturel sera représenté avec ses animateurs.

Madame Anne VERZEROLI, Directrice Générale Adjointe, présente la communication prévue :

- Communication Face book lancée
- Affiches et flyers préparés : appel aux élus pour les distribuer
- Création d'une banderole
- Mot dans les cahiers des élèves
- Article de presse

Madame Marie-Jo MENU pense que l'absence des enseignants sur le site Pierre Riols – Chantefable est un mauvais signal, que dit-on aux parents ?

Monsieur Benoit PRADEL, Adjoint à la Vie citoyenne et à la Démocratie de proximité, propose de rappeler que les enseignants ne travaillent pas ce jour-là.

Monsieur le Maire insiste pour dire que les enseignants feront l'accueil des enfants inscrits avant la sortie scolaire.

## **CULTURE - MEMOIRE**

### **N°2025/20 STÈLE DES FUSILLÉS LIEU DIT « LE CRASSIER » - AJOUT DE DEUX NOMS**

Madame Julie FAU, Conseillère Déléguée à la Mémoire et au Patrimoine, explique le travail de recherche mené par Monsieur Pascal MALLET, Président du Comité de Figeac du Souvenir Français, concernant les deux inconnus mentionnés sur la Stèle des Fusillés à Lasfargues.

Madame Julie FAU rappelle le contexte historique : le 23 juin 1944, un groupe de jeunes maquisards fut encerclé au lieu-dit Lavayssière (Figeac) par des troupes allemandes après avoir saboté des aiguillages ferroviaires à Capdenac-Gare. Ils furent interceptés par un détachement allemand : 21 maquisards ont été tués à Lavayssière ou faits prisonniers et 7 résistants seront assassinés, à Capdenac Gare, derrière la gare, à l'emplacement dit "Le Crassier".

La Stèle des Fusillés, érigée à la Mémoire de ces jeunes maquisards fusillés à l'emplacement dit "Le Crassier", comprend six noms et mentionne deux inconnus.

Les recherches de Monsieur Pascal MALLET lui ont permis d'identifier avec certitude les deux inconnus, il s'agit de William BEATRIX et Stanislaw GARULA.

Jean CARPIO, dont le nom est mentionné sur la Stèle, n'a pas été fusillé au Crassier à Capdenac-Gare mais sur le site de Lavayssière, à Figeac. Jean CARPIO a été inhumé à Capdenac-Gare où il résidait ; son nom doit être maintenu sur la Stèle.

Le Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) à Capdenac-Gare, Monsieur Marcel ESPELLAC, a été informé, il approuve la démarche. L'Office National des Anciens Combattants (ONAC) du Lot et de Aveyron ont également été informés.

Lors de la cérémonie du 23 juin prochain, une célébration spécifique aura lieu à la mémoire des deux résistants Stanilaw GARULA et William BEATRIX.

Vu le projet de modification de la Stèle des Fusillés,  
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le projet de modification de la Stèle des Fusillés comprenant le rajout des noms des deux résistants identifiés, à savoir William BEATRIX et Stanislaw GARULA.
- Sollicite la participation du Souvenir Français à hauteur de 20% du coût du projet.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

### **N°2025/21 MÉMOIRE : ADHÉSION À LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA MÉMOIRE- RÉSISTANCE - DÉPORTATION - CITOYENNETÉ D'AUBIN ET AU COMITÉ DE FIGEAC DU SOUVENIR FRANÇAIS ET SUBVENTION AU SOUVENIR FRANÇAIS**

Madame Julie FAU, Conseillère Déléguée à la Mémoire et au Patrimoine, propose d'adhérer à la Maison Départementale de la Mémoire – Résistance – Déportation - Citoyenneté d'Aubin pour la somme de 10 € et au Comité de Figeac du Souvenir Français pour un montant de 15 €.

Elle propose également d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € par an au Souvenir Français du Lot pour sa contribution aux recherches mémorielles et à l'entretien des tombes des soldats ou personnes civiles portant la mention *Mort pour la France* dans les cimetières de Capdenac-Gare.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve l'adhésion à la Maison Départementale de la Mémoire – Résistance – Déportation - Citoyenneté d'Aubin pour un montant de 10 €,
- Approuve l'adhésion au Comité de Figeac du Souvenir Français pour un montant de 15 €,

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 150 € par an au Souvenir Français du Lot pour l'entretien des tombes des soldats ou personnes civiles portant la mention *Mort pour la France* dans les cimetières de Capdenac-Gare,
- Dit que les montants seront inscrits au budget de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

## **ECONOMIE-TOURISME**

### **N°2025/22 AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE ZONE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LES BERGES DU LOT : ACTIVITÉS DE L'AQUAPARK ET DE LA BASE NAUTIQUE**

*Annexe 4 : Projet d'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot : activités de l'aquapark et de la base nautique*

Monsieur Gautier BERTHET, Conseiller délégué au Commerce, présente le projet d'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique des berges du Lot, conclu pour une durée de 7 ans avec la SAS La Guinguette à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Pour mémoire :

- ✓ L'avenant n°1 porte sur la gestion des mesures de salubrité des eaux de baignade relative à l'aire de jeux aquatique et sur la gestion et la prise en charge des consommations des fluides,
- ✓ L'avenant n°2 porte sur le report de la mise en œuvre des activités d'accrobranche de la base nautique et sur la modification des tarifs,
- ✓ L'avenant n°3 porte sur la suspension de l'activité aquapark pour 2024.

Le projet d'avenant n°4 modifie les prestations prévues dans le contrat de DSP à compter de 2025 :

✓ renoncement à l'activité de l'aquapark : à la suite de nouveaux échanges avec les services de l'État en 2025, il s'avère que les contraintes de fonctionnement ont été alourdies en termes de sécurité. La réunion du 16 janvier 2025 avec l'exploitant a conclu au renoncement de l'activité de l'aquapark au vu de la position de l'État qui avait accordé une autorisation tacite en 2024 mais qui, pour 2025, demande trop de contraintes, d'essais notamment. La modification de l'emplacement de l'aquapark au-dessus de la chaussée ne peut plus être réalisable compte-tenu de la plus faible profondeur d'eau.

✓ renoncement à l'activité de la base nautique : le chiffre d'affaires d'exploitation de la base nautique apparaît trop faible compte-tenu des interventions techniques de la Commune non comptabilisées initialement.

Pour mémoire, l'exécution du service concédé a débuté le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour se terminer le 30 avril 2030. Le nouvel avenant implique une perte de redevance annuelle HT comme suit :

#### **Redevance de mise à disposition :**

Équipement	Montant redevance HT (€) / an	Montant minimum HT (€) / an	Année prévisionnelle de mise en service
Aire de jeux gonflables	1 500 €	Sans minimum	2023
Aire accrobranche	1 120 €	Sans minimum	2024
Base nautique	210 €	1 500€	2025

#### **Redevance d'exploitation :**

Équipement	Montant redevance annuelle HT (€)
Aire de jeux gonflables	3,5% sans considération de seuil
Aire accrobranche	3,5% sans considération de seuil
Base nautique	3,5% sans considération de seuil

Vu la réunion de travail du 16 janvier 2025 avec l'exploitant,

Vu le projet d'avenant n°4,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service public du 3 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 avec la SAS La Guinguette.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

**N°2025/23      EXPLOITATION DU LOCAL COMMERCIAL 6 RUE CARNOT : APPEL À CANDIDATURES***Annexe 5 : Projet de cahier des charges (en cours de rédaction)*

Monsieur Gautier BERTHET, Conseiller délégué au Commerce, explique qu'un bail commercial est concédé à Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN pour le local situé 6 rue Carnot pour une durée de neuf ans, soit du 16 mai 2019 au 15 mai 2028. Par lettre du 17 février 2025, Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN a souhaité mettre fin au bail le 15 mai 2025 conformément aux termes mentionnés dans le bail commercial permettant de résilier le contrat à l'expiration de chaque période triennale. Il convient donc de mettre en œuvre un appel à candidatures pour la location de ce local commercial.

Vu la lettre du 17 février 2025 de Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN,

Vu le projet de cahier des charges,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Prend acte du souhait du locataire actuel de cesser son activité au 15 mai 2025,
- Approuve le projet de cahier des charges
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidatures pour la location du local commercial situé 6 rue Carnot.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

## **VIE CITOYENNE**

### **INFORMATION RELATIVE AU RECENSEMENT DE LA COMMUNE**

Madame Laurence TÈNÈS, Conseillère Municipale et référente de ce dossier, indique que le recensement a débuté le 16 janvier et s'est terminé le 19 février 2025 au vu du délai supplémentaire accordé par l'INSEE. Les habitants ont davantage répondu par voie électronique en 2025 qu'en 2019.

Aucun chiffre du recensement 2025 ne peut être publié, les résultats seront connus fin 2025. À la demande des associations d'élus et pour davantage de visibilité, les populations de référence de l'année 2025 devraient être publiées à la fin de l'année 2026 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec un an d'avance sur le calendrier habituel.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des recrutements en cours avec des profils de candidats très intéressants :

- recrutement de l'Assistant de Surveillance des Voies Publiques (ASVP) pour la brigade urbaine : un agent de la Ville de Figeac a été retenu
- remplacement du Responsable Adjoint du service Bâtiments : à la suite du jury du 25 février, un agent de Grand-Figeac est retenu, un contact va être pris pour examiner sa situation, le candidat arrivé en second est issu de l'administration pénitentiaire.
- remplacement de la Responsable du Service d'Aide à Domicile du CCAS : à l'issue du premier jury, deux candidates seront reçues, un point avec le service va être fait par Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité.

Monsieur le Maire fait part des jurys à venir :

- recrutement du Conseiller France Services : jury les jeudi 13 mars et vendredi 14 mars
- recrutement de deux agents pour l'équipe Espaces Verts et de deux agents pour l'équipe Voirie Festivités : jury le 12 mars

Monsieur Benoit FALLUEL, Directeur des Services Techniques, confirme que pour sa Direction les CV reçus sont bons.

### **N°2025/24      MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la Commune, annexé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

**AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

FILIERE	GRADE/FONCTION	DUREE HEBDO	CATEGO- RIE	EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT
<b>ADMINISTRATIVE</b>								
<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI ATTACHE</b>							
	Directrice Générale des Services de 2 000 à 10 000 habitants (Emploi fonctionnel)	35h	A		1	1	1	T
	Attaché principal	35h						
	Attaché principal (Directrice générale adjointe des services)	35h			1	1	1	T
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>CADRE D'EMPLOI REDACTEUR</b>							
	Rédacteur (ressources humaines)	35h	B		1	1	1	T
	Rédacteur (administration générale secrétariat DG)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur	35h		1				
	Rédacteur principal 2eme classe (responsable secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF</b>							
	Adjoint administratif principal 1ère classe (assistante comptabilité-RH)	35h	C		1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Gestionnaire RH)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Accueil, état civil, secrétariat)	35h			1	1	0,85	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service prestataire)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service solidarité)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (responsable finances)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Accueil, état civil, renfort comptabilité)	35h			1	1	0,85	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Citoyenneté communication)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 2ème classe (Assistante comptabilité - communication)	35h			1			
Adjoint administratif principal 2ième classe	35h			1				

	Adjoint administratif principal 2ième classe (secrétariat ST)	35h		1					
	Adjoint administratif	35h			1	1	1	T	
	Adjoint administratif	35h			1	1	1	T	
	Adjoint administratif	28 h			0,8	0,8	0,8	STAG	
<b>TECHNIQUE</b>									
<b>DIRECTION TECHNIQUE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI INGENIEUR</b>								
	Ingénieur Principal (Directeur des services techniques - Direction générale)	35h	A	1					
	<b>CADRE D'EMPLOI TECHNICIEN</b>								
	Technicien principal 1ère classe (Directeur des services techniques)	35h	B		1	1	1	T	
	Technicien principal 1ère classe (Directeur adj des services techniques)	35h	B		1	1	1	T	
<b>TECHNIQUE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI AGENT DE MAITRISE</b>								
	Agent de maîtrise principal	35h	C	1					
	Agent de maîtrise principal (espaces verts)	35h		1				RADIE	
	Agent de maîtrise principal (responsable service de restauration scolaire)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe festivités, polyvalence)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe bâtiments)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe espaces verts)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (service environnement interface SMIRTOM)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable adjoint équipe bâtiment)	35h			1			Disponibilité C P	
	Agent de maîtrise ( adjoint responsable restaurant scolaire)	35h			1	1	1	T	
	Agent de maîtrise (agent équipe bâtiment)	35h			1	1	1	T	
	<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE</b>								
	Adjoint technique principal 1ère classe (espaces verts)	35h		C		1	1	1	T
	Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h				1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe bâtiment)	35h				2	2	2	T	

Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe bâtiment)	35h	1				
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe bâtiment)	35h	1				Disponibilité C P
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire + camping)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent Passerelle)	35h	1				
Adjoint technique principal 1ère classe (agent service restauration scolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe entretien des locaux)	30h		0,86	0,86	0,86	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35 h		2	2	2	T
Adjoint technique principal 1ère classe (espaces verts)	35 h		1	1	1	1
Adjoint technique principal 2eme classe (agent service restauration scolaire)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent service restauration scolaire)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent service restauration scolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 2eme classe (agent périscolaire)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent périscolaire)	35h		1	1	1	T
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe espaces verts)	35h	1	1	1	1	T
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe espaces verts)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe espaces verts)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h	2				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35h	1				
Adjoint technique principal 2eme classe (agent équipe entretien des locaux)	35h		1	1	1	T

	Adjoint technique principal 2eme classe (agent service restauration scolaire)	29h30			0,84	0,84	0,84	T
	Adjoint Technique (agent équipe polyvalent voirie festivités)	35h			1	1	1	T
	Adjoint Technique (agent équipe bâtiment)	35h			1	1	1	T
	Adjoint technique (agent périscolaire)	32,5h		0,92				
	Adjoint technique (restauration scolaire)	35h			1	1	1	T
	Adjoint technique (restauration scolaire)	29,5h		0,84				
	Adjoint technique (agent équipe entretien des locaux)	35h		1				
	Adjoint technique (passerelle)	35 h			1	1	1	STAG
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	T
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h		1				
	<b>CADRE D'EMPLOI EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>							
	Éducatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (Responsable service scolaire - accueil Passerelle)	35h	A		1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI ATSEM</b>							
MEDICO SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35h	C		2	2	2	T
	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35h		1				Disponibilité CP
	ATSEM principal 1ère classe (école Chantefable)	35h		1	1	1	T	
	<b>CADRE D'EMPLOI BRIGADIER CHEF PRINCIPAL</b>							
POLICE MUNICIPALE	Brigadier-chef principal (agent Police Municipale)	35h	C		1	1	1	T
	<b>TOTAL</b>			25,76	53,5	53,5	53,2	

#### AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

FILIERE	GRADE	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
TECHNIQUES	Ingénieur	35 h	A	1	1	1
	Adjoint technique	35 h	C	1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
	Adjoint technique	26,5		0,75	0,75	0,75
	Adjoint technique	19,5		0,55	0,55	0,55

	Adjoint technique	21,5		0,61	0,61	0,61
	Adjoint technique	35 h		1	1	1
ADMINISTRATIF	Rédacteur	35h	B	1	1	1
TOTAL				8,91	8,91	8,91

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le tableau des emplois 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les articles L212-6, L212-6-1 et L212-10 du Code du Patrimoine stipulant que les Collectivités Territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière.

Le Centre de Gestion de l'Aveyron propose une mission d'archivage en application des dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et une mise à disposition à la Collectivité d'un archiviste pouvant effectuer les tâches suivantes :

- Tri et classement des documents d'archives
- Sensibilisation et conseil en archivage auprès des agents
- Élaboration de procédures et accompagnement de projets d'archivage,
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et mise à jour régulière du classement mis en place

Monsieur le Maire expose la proposition de l'archiviste formulée suite à un diagnostic réalisé sur place et notamment :

- Les points mis en avant dans l'état des lieux,
- Le projet d'archivage et les livrables escomptés,
- le nombre de jours d'interventions nécessaires, facturés au réel et le coût en découlant,
- La possibilité d'échelonnement du remboursement des frais d'interventions en trois ans (uniquement pour les interventions de tri et classement et selon les conditions explicitées dans la proposition et le projet de convention d'adhésion).

Le montant prévisionnel de la prestation est de l'ordre de 20 000 € dont le paiement peut s'échelonner sur trois ans.

Vu le projet de convention d'adhésion au service archivage du Centre de Gestion de l'Aveyron ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'adhérer au service facultatif « Archivage » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et conventions résiliables et révisibles annuellement, pris pour l'application de la présente délibération et à faire appel en cas de besoin à l'archiviste du Centre de Gestion de l'Aveyron,
- Précise que les crédits nécessaires au remboursement des frais d'interventions seront votés au chapitre du budget prévu à cet effet.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

## **DÉCISION DU MAIRE**

### **DÉCISION MUNICIPALE 2025-01 – SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE "FLOTTE AUTOMOBILES" AVEC LA SOCIÉTÉ PILLIOT COURTIER EN ASSURANCES**

Monsieur le Maire indique que l'assureur Great Lakes SE via le courtier PILLIOT Assurances a décidé unilatéralement de résilier, au 31 décembre 2024, le contrat d'assurance référencé n°23GRE1865FLTC, lot n°3 "Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes", souscrit dans le cadre de l'appel d'offres n°2022-08AO.

Dans le respect des engagements du courtier PILLIOT Assurances, ce dernier a fait une proposition de remplacement auprès de l'une de ses compagnies partenaires. Un contrat hors marché de gré à gré a été signé avec la société AIE via PILLIOT Assurances pour un montant de prime annuelle de 13 876,63 euros, soit une augmentation de 5 336,07 euros par rapport au contrat signé dans le cadre du marché public n°2022-08AO.

Madame Laurence TÉNÈS, Conseillère Municipale, demande des explications sur l'évolution des primes des contrats d'assurances.

Madame Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services, fait part du contexte national des difficultés pour les Collectivités de s'assurer compte-tenu de la récurrence des risques naturels comme les intempéries. Certaines ne trouvent plus d'assureur, l'Etat s'est saisi de cette question. Pour l'instant, les sociétés d'assurances sont en position de force et imposent leurs révisions tarifaires.

## **GRAND-FIGEAC**

### **INFORMATION RELATIVE À LA MOBILISATION DE L'ENVELOPPE SOLIDARITÉ VOIRIE DE GRAND-FIGEAC**

